

jeudi

Rhodésie: accord de principe à Londres

page C-2

\$4.1 millions de plus du Québec à la CTCUQ

page A-4

Grève à Hydro-Québec

M. Jacques Parizeau a laissé entendre hier qu'une entente prochaine était possible.

page B-2

Le Canada n'est pas la CEE (Cheysson)

Le modèle de la Communauté économique européenne ne peut s'appliquer au Canada et au Québec a affirmé un des commissaires de la CEE, M. Claude Cheysson, qui était de passage à Québec hier.

page B-1

Editorial

Marcel Pénin commente que l'influence de M. Claude Ryan s'accroît et entraîne de nouvelles responsabilités pour l'Opposition officielle.

page A-6

Allaitement phénoménal

UPPSALA, Suède (AFP) — Une mère de famille d'Uppsala qui a allaité elle-même ses sept enfants a réussi la performance inhabituelle de fournir en outre près de 4,000 litres de son lait à la maternité où elle a accouché, indique une publication médicale suédoise.

Dans un article consacré à l'allaitement, le professeur Yngve Hofvander rapporte en effet le cas, selon lui unique, d'une jeune femme qui, dans les 10 mois suivant son premier accouchement, a eu un surplus de 440 litres de lait. Il en est allé de même après ses six autres accouchements si bien qu'elle a "produit" 3,900 litres de lait qui ont permis de nourrir un certain nombre de nouveau-nés à la maternité, sur une période de 64 mois d'allaitement en tout.

sommaire

Annonces classées	F-2 à F-14
Arts et spectacles	D-12 à D-15
Bandes dessinées	F-14
Bridge	F-3
Carrières et professions	E-6
Décès	F-15
Economie-finances	E-1 à E-6
Feuilleton	F-3
Horoscope	F-4
Information régionale	A-4 et A-5
Monde	C-1 à C-12
Mot mystère	F-2
Mots croisés	F-13
Où aller à Québec	D-13
Page documentaire	A-7
Patron	F-4
Pierre Champagne	A-15
Santé	C-4
Sport	D-1 à D-9
Télévision	D-14

météo

Nuageux, vent modéré. Température stationnaire à 3. Demain, nuageux.

détails en page F-2

Projections de la réforme de la fiscalité

Baisse des taxes de \$42 à \$345 dans le grand Québec

par Denis ANGERS

Les propriétaires québécois savent maintenant à quoi s'en tenir quant à la "valse des millions" qui accompagnera

l'entrée en vigueur, le 1er janvier, de la réforme de la fiscalité municipale.

Si les édiles décident de maintenir les dépenses de leurs localités à un

niveau constant — et ne s'accaparent conséquemment pas de la totalité des revenus de l'impôt scolaire qui leur sera dorénavant confié — les contribuables verront leurs comptes de

taxes locaux sabrés de \$0,56 par \$100 d'évaluation, pour une économie totale de \$267,336,000.

Pour le payeur de taxes qui possède une résidence évaluée à \$30,000, cette réforme signifiera donc un gain de \$178, par rapport au total des comptes municipal et scolaire qu'il avait dû acquitter, en 1979.

Ces données — qui rappellent, en outre, que le Québec a connu un niveau constant de revenus et des services municipaux — sont tirées des simulations finales préparées par le ministère des Finances du Québec, à la lumière de la dernière facette connue de la réforme fiscale: le financement des commissions de transport en commun.

D'après le document gouvernemental, l'année 1980 risque par ailleurs d'être encore plus riche en agréables surprises pour le contribuable de la région de Québec, membre de la communauté urbaine. D'établir les simulations, à revenus stables les contribuables d'ici verront, en moyenne, leurs comptes de taxes réduits de

\$0,69 par \$100 d'évaluation. Cette diminution appréciable est la résultante de rentrées financières qui, pour les 13 municipalités-membres de la CUQ, se chiffrent par \$30,403,000.

De Sillery à Vanier

Cette somme considérable se répartit toutefois fort inégalement, à travers la région de la capitale. Ainsi, la plus riche des municipalités de la zone métropolitaine — Sillery — n'aura-t-elle pas à encaisser un seul cent du \$1 d'impôt foncier qui est maintenant sien. Qui mieux est, pour maintenir ses services à un niveau constant, la localité pourra retrancher un autre \$0,15 par \$100 d'évaluation. Ce qui, à toutes fins utiles, signifie que le propriétaire de Sillery qui habite une maison évaluée à \$30,000 épargnera

(Suite à la page A2, 1re col.)

autres nouvelles en page A-14

chronique de Gilles Lesage en page A-7



Soeur Teresa de Calcutta en Indes, prix Nobel de la paix 1979, est arrivée, aujourd'hui, à Rome avec deux petits Indiens, dont l'un qu'elle serre dans ses bras, et qui seront adoptés par des familles italiennes. Soeur Teresa est en route vers Oslo en Norvège où elle recevra le prix Nobel de la paix pour son œuvre auprès des enfants et des démunis des pays déchirés du Tiers-Monde.

Ottawa abandonne le parrainage de réfugiés

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a décidé de ne plus accorder son patronage aux réfugiés d'Indochine et de laisser la tâche à des répondants privés, ont déclaré, hier, des représentants d'Eglises.

On les a fait venir à Ottawa aux frais de l'Etat. Une des raisons de la décision serait que les lettres des citoyens aux politiciens sont contre l'admission des réfugiés dans la proportion de cinq contre un.

M. Atkey a confirmé la nouvelle dans une entrevue accordée hier

soir, mais il a nié avoir expliqué aux représentants des Eglises que le programme était abandonné à cause des protestations d'électeurs. Selon lui, au terme de cette expérience, le Canada aura quand même accueilli 50,000 réfugiés dont 15,000 auront été parrainés par l'Etat, qui en aurait pris 12,000 en charge jusqu'à maintenant.

Le ministre a souligné que les provinces avaient appuyé le programme fédéral mais qu'elles estimaient que d'admettre plus de 50,000 réfugiés "ne serait vraiment pas dans notre intérêt".

Le porte-parole des Eglises dit que jusqu'à présent des groupements privés ont parrainé l'admission de 26,000 réfugiés du Vietnam et d'autres pays de l'Indochine comme la Malaisie.

On estime que le gouvernement économisera environ \$22 millions en annulant son parrainage et il est probable qu'il dépensera directement cet argent en vivres et en aide sous d'autres formes au Laos et au Cambodge.

Un sondage Gallup publié au-

(Suite à la page A2, 1re col.)

Une Juive iranienne

"J'aurais mieux fait de rester en Israël"

par Christiane BERTHIAUME

(collaboration spéciale)

TEHERAN — "Avant, je n'avais pas peur. Mais maintenant je suis inquiète parce que j'ai vu une bannière accusant les Juifs d'Iran d'aider Israël, en

face de l'ambassade américaine où les étudiants musulmans détiennent les otages", dit Chahine, jeune secrétaire de 25 ans.

"J'aurais mieux fait de rester en Israël", regrette-t-elle.

Chahine rentre — via Athènes — d'un séjour en Israël où elle a déjà 4 oncles et où son père et sa mère se sont récemment installés.

"Mais je n'aime pas Israël, dit-elle. (Suite à la page A2, 1re col.)

Pétrole Clark admet le risque de pénurie

(D'après PC et UPC) — Soumis à un feu nourri de questions et de critiques, le premier ministre du Canada, M. Joe Clark, a admis hier, aux Communes, qu'il pourrait y avoir au pays, cet hiver, des pénuries de produits pétroliers, notamment de mazout de chauffage.

Il répondait ainsi plus particulièrement à la critique libérale sur les questions énergétiques, le député d'Outremont, Marc Lalonde, qui voulait savoir ce que le gouvernement entendait faire maintenant que la société Gulf n'est plus en mesure de s'approvisionner en pétrole auprès de l'Iran.

A cause de ce qui arrive à Gulf et en raison d'une hausse de la demande de produits pétroliers, l'Office national de l'énergie est déjà venu à la conclusion que les Canadiens pourraient avoir à subir "certaines pénuries limitées" cet hiver. Le rapport de l'ONE doit être rendu public aujourd'hui.

Cette annonce de possibles pénuries a d'ailleurs été la seule affirmation formelle à ponctuer le débat sur la situation énergétique du pays, presque toutes les autres informations données à ce sujet étant contradictoires ou du genre "ira — n'ira pas".

Gulf boycotté par l'Iran

Gulf Canada Ltée, le plus gros importateur canadien de pétrole brut iranien, faisait savoir, tard dans la nuit de mardi que, vu la décision de l'Iran de cesser d'approvisionner les compagnies américaines et leurs filiales en pétrole, la raffinerie de Point Tupper, en Nouvelle-Ecosse, ne pourrait continuer à fonctionner que jusqu'en février ou mars prochain.

Et encore, la continuation des opérations de raffinage n'est garantie que parce que Gulf a eu le temps, avant que les étudiants iraniens ne

s'emparent de l'ambassade américaine à Téhéran, de faire charger deux pétroliers, d'une capacité de 2,3 millions de barils de pétrole brut iranien.

L'un de ces pétroliers est déjà arrivé au Canada, et l'autre est attendu pour la mi-décembre... s'il n'est pas détourné vers les Etats-Unis. A ce sujet, le premier ministre Clark a dit avoir obtenu l'assurance des sociétés pétrolières qu'elles ne dévièrent pas

(Suite à la page A2, 1re col.)

L'Alberta n'aidera pas l'Est

L'Alberta, grande productrice de pétrole brut au Canada, a fait savoir, hier, que l'Est du pays et les Maritimes ne devaient pas compter sur elle pour pallier une éventuelle pénurie de pétrole et que le mieux serait de s'approvisionner auprès du marché libre si, toutefois, ces provinces pouvaient en payer le prix.

L'Alberta estime, selon ce que rapportait hier soir un nouvellet de Radio-Canada au bulletin télévisé, qu'il y a toujours moyen de remplacer le pétrole dont l'Iran prive le Canada par des importations d'autres sources. Reste toutefois que le prix sur le marché international risque d'être plus élevé.

L'autre solution serait d'augmenter la production de pétrole canadien, ce que se refusent à faire les compagnies pétrolières et le gouvernement

(Suite à la page A2, 1re col.)

J'aurais mieux... (Suite de la première page)

Je n'aime pas le style de vie. Les gens ne sont pas gentils.

Son frère, qui travaille à la raffinerie de pétrole de Téhéran, ajoute: "Et il n'y a pas d'argent à faire là-bas alors qu'on peut en faire beaucoup en Iran".

Depuis la chute du chah et la vague islamique de l'ayatollah Khomeiny qui, à son arrivée au pouvoir, a mis fin aux relations entre l'Iran et Israël, noué des liens solides avec l'OLP (Organisation de libération de la Palestine) à qui il a donné les locaux israéliens, la radio, les journaux et le gouvernement en Israël soulèvent fréquemment le problème de persécution juives en Iran. Mais reflètent-ils vraiment la réalité?

A mon grand étonnement, Chahine parle ouvertement de son séjour en Israël dans le taxi et raconte qu'elle communique une fois par semaine avec ses parents par téléphone. Le service téléphonique pose une seule condition. La conversation doit se tenir en farsi et non en hébreu. Les communications télex fonctionnent toujours entre les deux pays. La poste, par contre, est interrompue.

"C'est un truc du gouvernement israélien pour attirer l'immigration sioniste Chahine. Les Iraniens, qui vivent en Israël, ont mis en garde les autorités sur les dangers que leurs déclarations font courir aux Juifs d'Iran."

Iraniens avant tout

Les minorités religieuses ne s'en cachent pas: "Nous nous sentons Iraniens avant tout". Ceci est particulièrement vrai des Juifs.

Chahine a boycotté le référendum sur la constitution non parce que cette dernière lui accorde des droits religieux restreints mais parce qu'elle est d'origine kurde!

Lorsque Chahine parle de son lieu de culte, elle ne dit pas la synagogue mais la mosquée des Juifs. "Lorsque je dis, en Israël, qu'il serait juste de donner un Etat aux Palestiniens, personne ne me comprend", s'étonne-t-elle.

En fait, le sentiment d'appartenance à la grande communauté juive mondiale n'est pas très fort chez les Juifs d'Iran. Ces derniers se sont

taillés une place dans la société iranienne où ils sont financièrement confortables. Leur situation, jusqu'à ce jour, n'est pas plus difficile que pour d'autres Iraniens musulmans.

L'avenir n'est pas assuré pour autant. Au club social, où Chahine m'a amenée pour rencontrer ses amis, personne n'a voulu me parler de la situation des Juifs en Iran, visiblement apeurés que leurs propos soient mal interprétés par les autorités iraniennes.

Ces dernières ont fait, jusqu'à maintenant, des efforts maintes fois répétés pour dire que, si l'Iran est contre Israël, il n'est pas de même pour les Juifs. Tout comme elles affirment ne pas en vouloir au peuple américain mais à ses dirigeants et au président Carter. Mais, on en conviendra, la nuance est faible et il suffit de peu de choses. D'un débordement d'agressivité — facile à prévoir dans une société actuellement troublée, incohérente, en pleine révolution — pour qu'une foule en colère ne fasse plus la distinction.

Les baha'is

Les autorités iraniennes reprennent le même slogan pour les baha'is, comptant cette fois créer de la division au sein de cette communauté en affirmant qu'elle est manipulée par ses dirigeants.

L'article 13 de la constitution garantit la liberté de culte à toutes les minorités religieuses en Iran (juive, chrétienne et zoroastrienne) sauf aux baha'is qui forment pourtant un groupe très important (elle représente plus que le total des minorités religieuses). Aux yeux de la constitution, les 200,000 baha'is n'existent pas.

Il faut entendre le professeur Sahed Zamani décrier les baha'is comme des traîtres à l'Islam et des agents du sionisme international pour frémir d'horreur et se dire qu'il ne doit pas être bon d'être baha'i par ces temps-ci en Iran.

Le 11 novembre dernier, le docteur A.M. Davoudi, membre de l'Assemblée nationale des baha'is, professeur de philosophie à l'université de Téhéran, est disparu mystérieusement, kidnappé dans le parc voisin de l'hôtel Intercontinental. Il y a beaucoup d'Iraniens qui disparaissent ainsi. Mais, le professeur Davoudi est le premier baha'i.

M. B. Vojdani, 45 ans, propriétaire d'un magasin d'appareils ménagers à Mahabad a été exécuté sous les ordres du chef des tribunaux révolutionnaires, l'ayatollah Khomeiny. Un compatriote kurde a voulu l'aider en disant qu'étant baha'i il ne se mêlait pas de politique (la non-ingérence dans les affaires politiques du pays est un des principes baha'is) mais a malheureusement causé ainsi sa perte.

Le sanctuaire des Baha'is, élevé à Shiraz sur la maison du fondateur de cette religion, Baha'ullah, a été attaqué. Les portes et les fenêtres ont été détruites, les murs abattus. Le 8 novembre dernier et pendant les jours qui ont suivi, toutes les structures du centre religieux ont été rasées afin d'empêcher toute reconstruction.

Depuis la confiscation des registres, comprenant les noms des adhérents et la liste des propriétés collectives (les 2,000 titres de propriété, évalués à \$60 millions, ont été transférés aux mollahs "les pauvres") interdiction de sortir du pays a été faite à 37 dirigeants baha'is.

En fait, la religion baha'ie est au chiisme ce que le christianisme est au judaïsme. Pour les chrétiens, Jésus est le messie qu'attendent toujours les juifs. Baha'ullah est "le promis", l'imam dont les chiites attendent toujours le retour qui doit annoncer la bonne nouvelle.

L'un des plus importants sanctuaires baha'is se trouve en Israël, plus exactement à Acre où Baha'ullah fut enterré. C'est suffisant aux yeux du clergé iranien pour en faire des agents sionistes. Mais le centre mondial baha'i a été créé à Haïfa en 1908, bien avant la montée du sionisme.

Pour les chrétiens (arméniens et assyriens) et les zoroastriens, dont les racines en Iran remontent à 700 avant Jésus-Christ (ils étaient en Perse avant l'arrivée de l'Islam), la situation est relativement calme pour le moment. Mais tout le monde est inquiet de l'avenir.

L'article 13 de la constitution est ambigu et laisse de la place à de l'interprétation puisque les minorités religieuses sont libres d'accomplir leurs rites religieux "dans les limites des règlements islamiques".

Vivre sous l'ancien régime n'était peut-être pas l'idéal pour ces derniers, mais c'était mieux que maintenant.

le mot du jour

Du fédéralisme?

On a vu, dernièrement, qu'une municipalité allait centraliser tous ses services "au même endroit". On peut se demander comment il faudrait procéder pour centraliser les services à plusieurs endroits. On centralise tout court.

Pierre BELLEAU

La Quotidienne

6-3-2

(tirage de mercredi)

Au tour de BP et de Gulf d'augmenter leurs prix...

Les sociétés BP et Gulf Canada ont décidé d'augmenter le prix de leurs produits pétroliers, imitant en cela la compagnie Esso, qui annonçait, lundi, une hausse de ses produits raffinés. Selon ce qu'annonçait, hier, le Téléjournal de Radio-Canada, Shell et Texaco s'apprêteraient à faire de même.

La société Esso Imperial a majoré ses prix de 0.3 de cent le litre en moyenne, avec une hausse de 0.7 de cent le litre d'essence super sans plomb. BP haussera ses prix de 0.3 de cent le litre, tandis que Gulf se

contentera de 0.2 de cent le litre de majoration. Le taux d'augmentation variera cependant d'une région à l'autre ou d'un détaillant à l'autre, selon la concurrence. Par exemple, à Sudbury, en Ontario, la hausse sera d'un cent le litre.

Les compagnies expliquent ces augmentations par les coûts plus élevés de production et la cherté de l'exploitation du pétrole brut. De nouvelles hausses sont donc à prévoir, toujours selon Radio-Canada, dès que le prix du pétrole brut sera augmenté à nouveau.

D'autre part, le premier ministre canadien Joe Clark a annoncé que son ministre de l'Énergie, Ray Hnatyshyn, doit rencontrer les responsables d'Esso Imperial afin de déterminer avec eux si oui ou non les hausses annoncées lundi sont justifiées.

Accusé par le chef du Parti néo-démocrate de se conduire en valet des compagnies pétrolières, M. Clark a affirmé que s'il s'avère que les augmentations ne semblent pas justifiées, "il sera suggéré à Imperial Oil de reconsidérer ces hausses".

Clark admet... (Suite de la première page)

leurs livraisons vers des marchés plus lucratifs.

Mais M. Jean Laverdière, un porte-parole de Gulf Canada, a justement révélé, hier, que sa société ne pouvait garantir que le deuxième pétrolier serait assigné au Canada, la compagnie mère, aux États-Unis, pouvant décider de se l'approprier. M. Laverdière dit espérer que la diversion n'aura pas lieu, mais ajoute: "Nous n'en sommes pas certains à l'heure actuelle".

La raffinerie de Point Tupper est la seule entreprise de Gulf affectée par le boycottage iranien. La compagnie compte sur un apport de pétrole du Koweït pour continuer à produire. Mais elle recherche déjà des solutions de rechange en cas de pénurie.

Le pétrole iranien fournit 17 pour 100 des importations de Gulf Canada, mais compte pour 5 pour 100 de la consommation canadienne.

La faute à qui?

Face aux critiques de l'Opposition, M. Clark a affirmé que si le Canada faisait face à une telle situation maintenant, la faute incombait au précédent gouvernement qui, a-t-il dit, n'a rien fait pour atteindre l'autosuffisance énergétique.

Riposte de M. Lalonde, qui blâme le gouvernement Clark d'avoir perdu son temps pendant l'été et négligé de conclure au plus tôt des ententes avec le Mexique et le Venezuela pour remplacer, par du pétrole venant de ces deux pays, celui qui ne viendra plus de l'Iran. Le premier ministre a répondu que les pourparlers avec ces deux exportateurs de pétrole se pour-

suivaient et qu'il espérait annoncer, pour le printemps prochain, une entente formelle d'approvisionnement avec le Mexique. Mais pour Marc Lalonde, il est déjà trop tard...

Répartition énergétique

Trop tard, estime-t-il aussi, pour annoncer la création de la Commission de répartition des produits énergétiques, comme l'a fait M. Clark hier. Les membres de cette commission seront connus d'ici quelques jours.

Cet organisme, que l'Opposition réclame à cor et à cri depuis longtemps, aura des pouvoirs étendus, allant de la répartition des approvisionnements à l'imposition du rationnement, en cas de crise. Mais M. Clark affirmait hier qu'il n'y avait pas lieu, pour l'instant, de décréter l'état d'urgence, bien que le programme pour y faire face existe déjà, en principe.

Dans l'éventualité d'une pénurie grave, le Québec et les Maritimes seront les premiers touchés, vu leur entière dépendance du pétrole importé.

Par ailleurs, tard hier soir, un porte-parole de l'ambassade iranienne à Ottawa, M. Mohammed Hussein Adeli, laissait entendre que son pays négocierait facilement la vente de pétrole directement avec le Canada.

Proposition qui a reçu un accueil tiède auprès du gouvernement canadien, qui est justement en train d'étudier la possibilité de boycotter les exportations iraniennes à cause de la prise d'otages de l'ambassade américaine à Téhéran. La suggestion de telles négociations directes venait du président de Gulf Canada Ltée, M. John Stoik.

Baisse des taxes...

(Suite de la première page)

pas moins de \$345. A la condition expresse toutefois que la municipalité ne décide pas tout de go de multiplier ses équipements ou de réduire à néant son service de la dette.

A l'autre extrémité du spectre régional, c'est Vanier qui pourra le moins faire profiter ses citoyens des bénéfices de la réforme fiscale. Au mieux, en effet, l'administration Nolin pourra leur consentir une ristourne de \$0.14 par \$100 d'évaluation car elle devra, pour se maintenir, récupérer immédiatement \$0.86 pour chaque \$1 d'impôt foncier scolaire. Ici, la propriété de \$30,000 au rôle d'évaluation ne génère donc qu'une épargne maximale de \$42, soit \$303 de moins qu'à Sillery.

Entre ces deux cas extrêmes se retrouvent les onze autres villes de la CUQ. La plus grande, Québec, n'aurait à récupérer que \$0.40 du \$1 d'impôt scolaire, plus qu'à Sainte-Foy (\$0.20) mais moins qu'à Charlesbourg (\$0.44). Quant à Beauport, cette localité profi-

tera de la présence chez elle du complexe hospitalier Robert-Giffard. Tellement que, pour la première année de réforme, elle pourrait se contenter d'aller chercher \$0.08 du \$1 d'impôt foncier scolaire.

Dans ces quatre grandes villes, l'exemple du contribuable qui possède une propriété évaluée à \$30,000 pourrait conséquemment se traduire par des réductions de taxes établies respectivement à quelque \$180 (Québec), \$240 (Sainte-Foy), \$168 (Charlesbourg) et \$276 (Beauport).

Dans l'Est du Québec

Plus à l'est, des municipalités comme Rimouski ou Sept-Îles auront aussi la possibilité de transformer la réforme fiscale en une diminution appréciable du fardeau fiscal de leurs habitants. A Rimouski, c'est \$0.56 de moins du \$100 d'évaluation qui sera exigible, à services et revenus constants. A Sept-Îles, il en ira exactement de même.

Au Saguenay, enfin, Chicoutimi sera moins avantagée que Jonquière, sa voisine, puisque la première devra récupérer \$0.62 du \$100 d'évaluation dans le champ foncier scolaire alors que la seconde pourra se contenter de \$0.38. A revenus constants.

Contribution canadienne aux réfugiés palestiniens

NATIONS UNIES (PC) — Le gouvernement canadien a annoncé, qu'il contribuera, en 1980, pour \$5.7 millions au programme des Nations unies destiné aux réfugiés palestiniens.

Le délégué canadien à l'ONU, M. Doug Roche, a déclaré à un comité politique spécial de l'assemblée générale que cette aide se composera de \$2.2 millions en argent et de \$3.5 millions en subvention alimentaire.

Il a indiqué que la contribution canadienne pour l'an prochain représenterait une hausse de 14 pour 100 par rapport à l'an dernier.

"Nous croyons que la communauté internationale a une responsabilité directe concernant l'alimentation, le logement, la santé et l'éducation données aux Palestiniens, en attendant une solution politique dans la région", a notamment expliqué M. Roche.

Cette aide doit d'abord être approuvée par le Parlement.

L'Alberta...

(Suite de la première page)

de l'Alberta. La possibilité, envisageable, d'augmenter la capacité d'extraction des puits de pétrole canadien, à court terme, mène, selon les premiers concernés, à une baisse de production à long terme. Ce qui explique le "non" albertain.

Le premier ministre de cette province, M. Lougheed, peut donc souligner à juste titre que le problème n'est plus au niveau du prix demandé pour le pétrole mais bien de la quantité disponible.

Ottawa...

(Suite de la première page)

aujourd'hui à Toronto indique par ailleurs que 63.6 pour 100 des Canadiens sont en désaccord avec le parrainage de 50,000 réfugiés par le Canada. Le sondage a été commandé par la National Citizen's Coalition qui a déjà attaqué le ministre Atkey à plusieurs reprises au sujet des réfugiés.

Le groupe nie dans sa publicité publiée aujourd'hui être motivé par le racisme mais s'appuie sur le fait que l'admission de 50,000 réfugiés pourrait conduire à court terme à l'arrivée de 750,000 Indochinois au pays, par la voie des règlements de l'immigration.

NOËL commence chez Simons



pull bouclé

encolure en V, larges bords-côtes, taille et poignets, en acrylique, naturel, prune, noir, jade. P.M.G. \$30

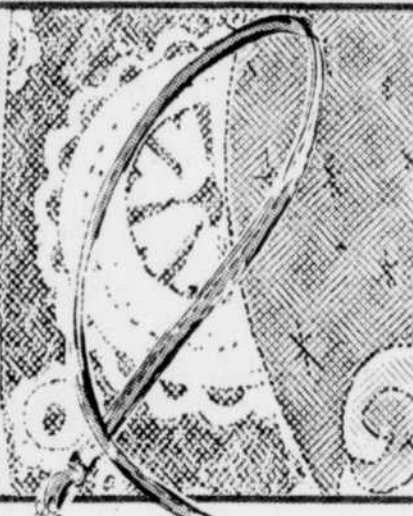
la maison **simons**



chemisier de satin

style classique, petit col étroit, satin polyester fuchsia, pourpre, vert, blanc, noir. 6 à 16... \$34

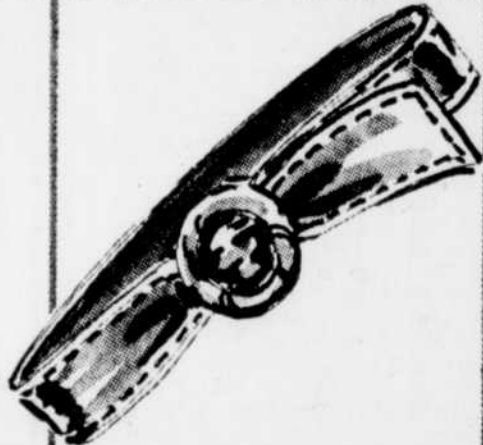
la maison **simons**



drap de bain

douce et absorbante, ratine bouclette, coton et polyester, brun, avocat, rouge, marine, suède... \$15.99

douce et absorbante, ratine bouclette, coton et polyester, brun, avocat, rouge, marine, suède... \$15.99



ceinture cuir verni

pour un tour de taille bien défini, largeur de 2 po. boucle ronde recouverte, royal, noir, bordeaux, rouge feu, azalée... \$6

la maison **simons**

sac en cuir

modèle carré, pochette sur le devant, longue bandoulière ajustable, noir, tan, brun, cognac, vin... \$30

la maison **simons**

pour vos cadeaux
Simons vous offre sa boîte prestige, prête à être déposée sous l'arbre. demandez-la, elle est à vous.



la maison **simons**
place de l'hôtel-de-ville / place ste-foy



Maurice BELLEMARE

"Je n'accepterai rien de Clark", dit Bellemare

par Réjean LACOMBE

Je n'accepterai rien de Clark ou de LaSalle parce qu'ils ont pactisé avec Rodrigue Biron. Ils sont les fossoyeurs de l'Union nationale.

Maurice Bellemare est catégorique lorsqu'il s'agit de commenter les rumeurs qui ont circulé, au cours de la fin de semaine, lors du congrès de l'Association progressiste conservatrice fédérale du Québec (APCFQ) à l'effet que le député unioniste de Johnson serait incesamment nommé au Sénat ou encore au sein du Conseil privé.

Tout en reconnaissant qu'il avait effectivement discuté de cette éventualité avec M. Jacques Courtois, il y a déjà quelque temps, le député de l'UN repousse allègrement ces offres. M. Bellemare réitére sa décision de démissionner de son poste le 21 décembre alors que prendront fin les travaux parlementaires de l'Assemblée nationale.

Le 20 décembre, dit-il, je serai dans mon comté de Johnson où

j'assisterai à l'inauguration d'un centre d'hébergement pour personnes âgées. J'accomplirai mon devoir de député jusqu'au bout.

Immédiatement après la période des Fêtes, soit le 4 janvier, M. Bellemare et son épouse s'enverront pour un séjour d'un mois en Europe, où, dit-il, nous visiterons, entre autres, la Terre Sainte.

Pas d'offre officielle

Interrogé sur la possibilité de cette nomination de M. Bellemare, soit au Sénat ou soit au Conseil privé, le ministre fédéral des Approvisionnements et des Services, M. Roch LaSalle a indiqué, au cours de la fin de semaine, qu'il ignorait tout de cette affaire.

Toutefois, le ministre LaSalle a souligné qu'une telle nomination serait, selon lui, un excellent choix à cause des longues années de service de M. Bellemare en politique active. Mais, aucune offre officielle n'a été adressée à M. Bellemare par le premier ministre Joe Clark.

Nouvelle forme d'aide \$179 millions de plus au transport en commun

par Denis ANGERS

Le financement du transport en commun québécois sera profondément transformé, aux lendemains de la réforme dont le ministre Denis De Belleval s'est fait le héraut, hier.

Nonobstant les récentes recommandations du comité conjoint Québec-municipalités sur la fiscalité, le ministre des Transports a révélé que, à compter du 1er janvier 1980, les Commissions de transports du Québec — dont la CTCUQ — seront désormais subventionnées en fonction de leurs revenus réguliers seulement, dans une proportion de 40 pour 100.

En outre, la nouvelle politique gouvernementale augmentera sensiblement l'aide financière apportée aux organismes de transport pour leurs immobilisations: autobus, garages, terminus et aubus. Cette participation accrue représentera dorénavant 75 pour 100 des coûts de ces immobilisations et, dans le cas des garages — comme celui de \$22 millions dont s'est dotée la CTCUQ — elle sera rétroactive au 1er janvier 1975.

Jusqu'à maintenant, le gouvernement comblait de 45 à 55 pour 100 des

déficits d'exploitation encourus par les commissions de transport, en milieu urbain. Dans le cas des dépenses dites d'immobilisations, il ne subvenait toutefois que l'acquisition de nouveaux véhicules, à raison de 30 pour 100 de leur prix d'achat.

Au total donc, d'annoncer hier M. De Belleval, c'est une contribution supplémentaire totalisant \$179 millions que, dès cette année, les autorités provinciales consacreront à un transport collectif devenu "principal mode de déplacement, surtout au cœur des grandes agglomérations urbaines".

Autonomie exigeante

La nouvelle formule de financement — que le ministre De Belleval a lui-même qualifiée de "beaucoup plus exigeante pour le gestionnaire local" — donne par ailleurs carte blanche aux responsables des commissions de transport en commun pour décider du niveau de leur service et de la tarification exigible. C'est là, a affirmé le ministre, la conséquence logique des principes de l'autonomie locale et du pouvoir décisionnel défendus depuis longtemps par les municipalités québécoises.

Ce respect de l'autonomie ne doit cependant pas être synonyme de gaspillage et d'inefficacité administrative et c'est pourquoi la politique gouvernementale financera prioritairement les revenus des commissions de transport. Parallèlement, le ministre des Transports entend favoriser une utilisation optimale des services et un accroissement de l'achalandage des autobus, grâce à toute une gamme de mesures incitatives.

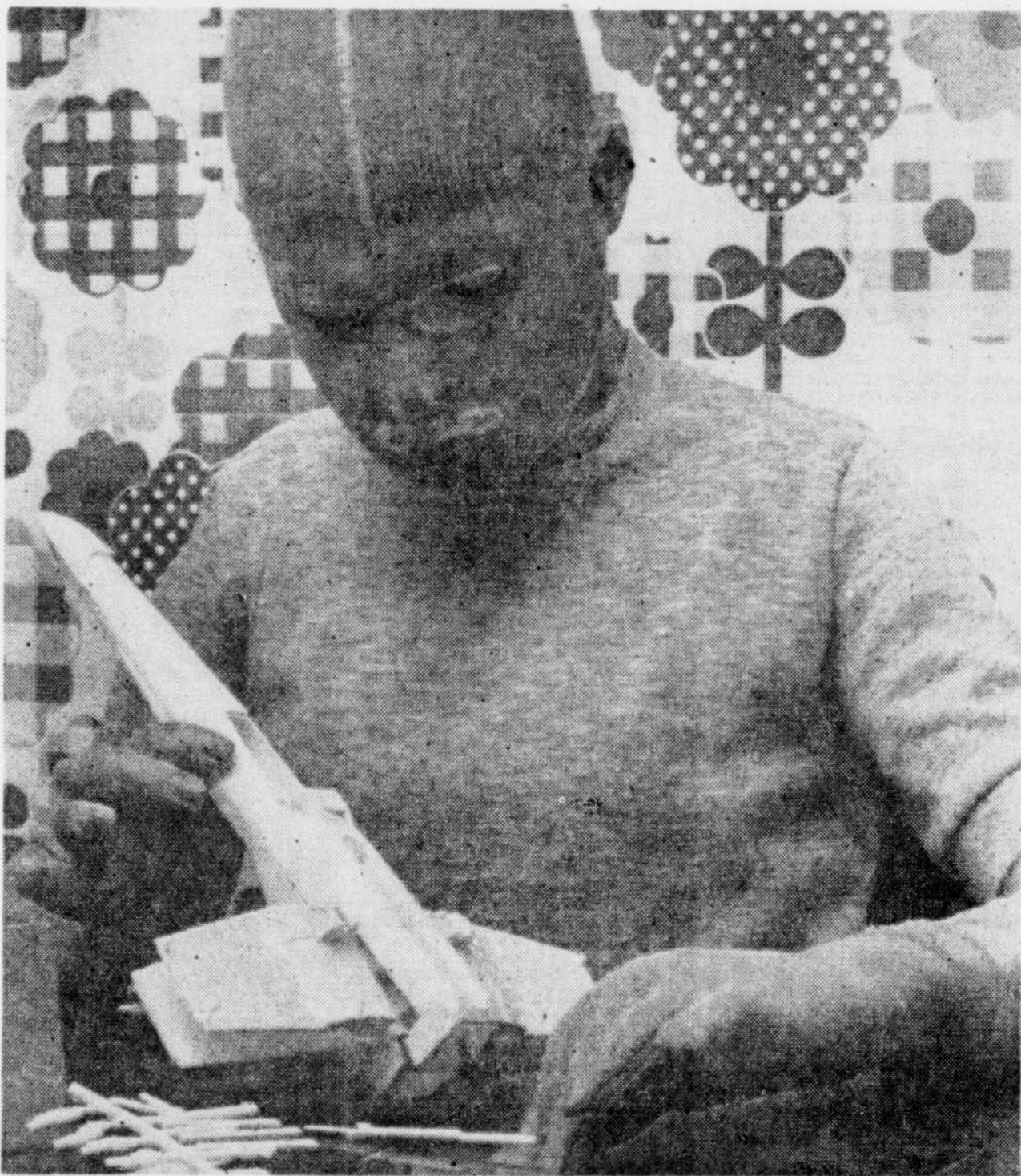
Ainsi, le gouvernement remboursera, à 110 pour 100, les réductions de tarif consenties par la vente de laissez-passer mensuels, tel que cela se pratique déjà la CTCUQ. Contrepartie, une telle mesure signifie que, à Québec par exemple, la CTCUQ sera remboursée de \$7.70 pour chacun des laissez-passer qu'elle vend \$18 au lieu du prix régulier de \$25.

De plus, le ministère des Transports contribuera jusqu'à 100 pour 100 du coût de certaines études ou de certains projets spéciaux qu'il aura au préalable approuvés. Le ministère inclura également, dans le calcul de ses subventions de fonctionnement de

40 pour 100, le manque à gagner occasionné aux commissions de transport par la mise en œuvre de programmes à prix réduits pour certaines catégories d'usagers, comme les étudiants ou les personnes âgées.

Cette inclusion apparaît intéressante pour la CTCUQ, au moment où elle s'apprête à étudier la possibilité d'établir la gratuité du service pour les personnes âgées, en dehors des heures de pointe. En vertu de la nouvelle politique provinciale, la commission se verrait en effet rembourser 40 pour 100 des revenus perdus de cette façon, tout en contribuant à augmenter les habitudes d'utilisation des autobus.

Soulignons enfin que, d'annoncer M. De Belleval, le gouvernement entend désormais subventionner à 100 pour 100 le développement des grands équipements régionaux, tels le métro de Montréal et, éventuellement, le "métro de surface" envisagé pour Québec. Dans ces cas toutefois, les autorités provinciales prendront les décisions finales de construire ces équipements ou non, puisqu'elles auront à défrayer en entier le coût de ces grandes infrastructures.



Ce n'est pas un jeu

Contrairement à ce que plusieurs pourraient croire, ce jeune garçon de 11 ans, Steven McDermott, de Hamilton, n'est pas déguisé en Spiderman et ne s'amuse pas. Il porte une combinaison pour protéger son épiderme qui a été brûlé à 80 pour 100 au troisième degré lors d'une explosion de naphthé, l'été dernier. Les médecins lui ont prescrit d'assembler des modèles réduits pour affiner sa dextérité.

IMPRESSION ST-PASCAL ENR.
• Travaux d'imprimerie
• Faire-part - 10%
Jour - soir: 661-2749
1275, av. Mauffils, Québec

Professionnels La grève retardée d'une semaine

par Georges ANGERS

Les dirigeants syndicaux des 8.000 professionnels du gouvernement du Québec ont contremandé la grève générale qui devait frapper aujourd'hui l'appareil gouvernemental.

La crainte que cette grève soit illégale a incité les dirigeants du Syndicat des professionnels du gouvernement du Québec à donner le contre-ordre.

Une ambiguïté est en effet apparue hier quant à l'interprétation qu'il fallait donner au préavis de deux jours nécessaire pour que la grève soit légale. Les dirigeants du SPGQ ont préféré ne prendre aucun risque.

Selon les explications fournies au SOLEIL par un porte-parole du syndicat, les dirigeants du SPGQ n'ont pas voulu risquer "d'affaiblir la détermination" des professionnels du gouvernement en les engageant dans une action dont plusieurs doutaient de la légalité.

Le conseil syndical du SPGQ a par ailleurs été réuni d'urgence hier soir pour évaluer la situation et choisir une nouvelle date pour le déclenchement de la grève, vraisemblablement mercredi le 12 décembre prochain, afin d'éviter toute ambiguïté juridique, a expliqué le porte-parole du SPGQ.

A la table des négociations comme telle, rien n'a apparemment bougé au cours des derniers jours.

La question que Lévesque dévoilera sera la "vraie"...

par J.-Jacques SAMSON

La question sur laquelle se prononceront les Québécois au référendum du printemps prochain et qui sera dévoilée par le premier ministre avant l'ajournement des fêtes ne pourra être reformulée avant le débat à l'Assemblée nationale sur le sujet, prévu en vertu de la loi 92 sur les consultations populaires.

C'est l'assurance qu'a donnée, hier, le premier ministre, M. René Lévesque, en réponse au leader parlementaire du Parti libéral, M. Gérard D. Lévesque, qui expliquait que si le premier ministre n'inscrivait pas une motion au feuillet de l'assemblée, contenant la formulation de la question, il aurait encore le loisir de modifier cette formulation au retour de l'ajournement des fêtes, selon les réactions recueillies, et que le texte que le premier ministre s'est engagé à déposer à l'Assemblée nationale en

décembre ne serait qu'un "ballon d'essai".

"Il est évident que la proposition sérieuse de cette question, a par contre ajouté le premier ministre, quant à nous définitive, pourra subir des amendements si, au cours du débat, il apparaît que des clarifications, des modifications pourraient l'améliorer. Mais chose certaine, c'est que, quant à nous, on aura fait notre lit quand j'annoncerai la question."

Le premier ministre a par la suite refusé d'indiquer si la formulation de la question était déjà arrêtée, si ses collègues la connaissent, si la formulation était définitive et si elle comportait un ou plusieurs volets. Les questions sur le sujet du leader de l'opposition sont demeurées sans réponse de la part du premier ministre et les membres du gouvernement se sont amusés de la curiosité de l'opposition libérale.

A VENDRE
GARAGE OU ENTREPOT
NEUF 35' x 55'
en tôle émaillée de couleur,
intérieur et extérieur. Di-
rectement du constructeur.
626-8652

Achète vieux bijoux en or

Rachète comptant les vieux bijoux en or (10 carats et plus). Évaluation gratuite.

Lepage - 694-0184

Jean-Yves Michaud

- Joaillier créateur
- Dessin exclusif
- Bijoux en argent
- Montres au quartz Ungaro

5, PLACE QUEBEC
524-4522

FAITES-LE CE SOIR...

Vous avez jusqu'à 19h30 pour composer

647-3333

et vous abonner au journal

LE SOLEIL

INTÉRIEUR ÉLEVÉ

REEL REEL

INFORMEZ-VOUS:



CAISSE D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC

229 est, boul. Charest. Tél.: 529-3353
VOTRE ARGENT RÉGIONAL D'EXPANSION



20% sur toute notre collection SEIKO jusqu'au 8 décembre

bdd

les bijoutiers de québec depuis 1937
mail st-roch

québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte

A Québec et à Lévis

Aide accrue de l'Etat au transport en commun

par Denis ANGERS

La nouvelle politique d'aide au transport en commun signifie une hausse de \$4.1 millions de la participa-

tion gouvernementale au financement de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec, et de \$646,000 à celui de la Commission

intermunicipale de transport de la Rive-Sud.

C'est du moins ce qu'a révélé, hier, le ministre des Transports, Denis De

Bellevall, alors qu'il rendait publiques les orientations gouvernementales en matière de transport collectif urbain.

Selon les données du ministère, la contribution québécoise aux dépenses de la CTCUQ passerait en effet de \$10.4 millions — en vertu du régime actuel — à \$14.5 millions. Toutefois, la répartition de ces subventions sera considérablement modifiée. Ainsi, alors que la participation au déficit de la CTCUQ se chiffrait par \$9.1 millions, la nouvelle subvention aux revenus ne rapportera que \$6.0 millions à la Commission de transport. Le manque à gagner subséquent sera cependant largement compensé par l'aide aux immobilisations, évaluée à pas moins de \$6.6 millions. C'est là une somme cinq fois supérieure au \$1.3 million consenti jusqu'à maintenant pour le financement de l'achat de nouveaux autobus.

Par ailleurs, les compensations versées par le gouvernement pour les laissez-passer mensuels ainsi que pour l'intégration des tarifs scolaires représenteront, pour la CTCUQ, des subventions additionnelles de \$1.9 million.

Commentaires succincts

Joint hier par LE SOLEIL, le président de l'organisme de transport.

M. Léonce Bouchard, s'en est tenu à des commentaires succincts, n'ayant pas eu l'occasion d'étudier en profondeur l'énoncé de politique du ministre De Bellevall.

Avant de commenter publiquement cet énoncé, M. Bouchard a dit préférer attendre en début de semaine prochaine, au moment où la CTCUQ aura pu évaluer toutes les implications, à court, moyen et long termes, du nouveau mode de financement.

Cette réserve n'a toutefois pas empêché M. Bouchard de faire part de son intérêt certain pour deux des mesures incitatives contenues dans la réforme, soient la compensation versée pour les détenteurs de laissez-passer et la possibilité d'un remboursement, à 40 pour 100, des diminutions

de tarifs consenties aux personnes âgées et aux étudiants.

Sur la Rive-Sud

Soeur cadette de la CTCUQ sur la rive sud de Québec, la Commission intermunicipale de transport (CITRSQ) profitera également de la politique gouvernementale dévoilée hier. Ainsi, le total des subventions que pourra encaisser l'organisme s'élèvera à \$1,354,700 — pour les données de 1979 — en lieu et place des \$768,000 que laissaient entrevoir les anciens programmes.

Ce nouveau faisceau de contributions gouvernementales se divisera en deux groupes de subventions, les premières (\$304,000) étant destinées au fonctionnement du réseau, les secondes étant affectées aux immobilisations, pour \$1,050,000.

Impact du réaménagement des subventions au transport en commun sur la CTCUQ et la CITRSQ.

		CITRSQ	CTCUQ
Programme actuel	fonctionnement	\$ 298,000	\$ 9,100,000
	immobilisation	430,000	1,300,000
	total	708,000	10,400,000
Nouvelle politique	fonctionnement	304,700	7,900,000
	immobilisation	1,050,000	6,600,000
	total	1,354,700	14,500,000



La CTCUQ recevra une augmentation de \$4.1 millions de la part du gouvernement du Québec, selon la nouvelle politique dévoilée par le ministre de Bellevall.

Développement "L" à Val-Bélair

Les habitants souhaitent ne pas être écrasés par la taxation

par Raymond GAGNE

Le Développement "L"... Si cet exemple d'urbanisation sauvage existe à Val-Bélair, c'est que l'administration municipale du temps l'a voulu. Comme ça se produit partout ailleurs. Je ne parle pas des administrateurs actuels. Eux sont aux prises avec le problème. Ils sont comme nous, les victimes des accablants consentis par les administrations précédentes.

Brune et toute menue, Bernice Corbeil consent à dire ce que la quelque cinquantaine d'autres habitants de ce secteur isolé, coincé entre Neufchâtel, d'une part et le centre-ville de Val-Bélair, d'autre part, auraient envie de décrire.

Le Développement "L" est un territoire marécageux et boisé, strié de voies parallèles ouvertes au bulldozer, auxquelles on a prêté un nom comme s'il s'agissait là de rues véritables.

Il ne possède aucun service urbain tels les égouts pluviaux, les égouts sanitaires et l'aqueduc. Le seul service public disponible est l'électricité. Elle sert à l'éclairage réduit des chemins et à l'alimentation en énergie des treize maisons qui s'y trouvent.

La seule voie d'accès au secteur est le chemin du Vallon que les résidents du lieu empruntent grâce à un droit de passage qui leur a été consenti il y a quelques années.

Bernice habite avec sa mère une petite maison modulaire construite sur les premiers lots de la première rue du développement, la rue Lebon.

Les deux femmes gagnent leur vie à l'extérieur de Val-Bélair. Bernice, chez Bell Canada et sa mère, chez Sears de Place Laurier, à Sainte-Foy.

Malgré leur fermeté apparente, leurs propos n'en sont pas moins nuancés, voire même teintés d'une tendresse certaine à l'endroit de leur milieu de vie. Mère et fille ne semblent plus voir l'aspect de désolation qui se dégage de ce lieu.

Bernice, appuyée en cela par sa mère, dira qu'elle y trouve la paix qu'elle recherchait depuis longtemps. Ici, dit-elle, pas de pollution. Rien que de l'air pur.

Mère et fille affirment qu'on s'habitue à ne pas avoir à sa portée tous les services dont sont pourvus les véritables secteurs urbains.

Elles jugent la ville de Québec "bien correcte", en ce sens que lorsque le chemin du Vallon est, soit bloqué par la neige, soit en mauvais état, au printemps ou à l'automne par exemple, les autorités de la capitale provinciale ne tardent pas à répondre à leurs appels.

Là s'arrêtent les éléments positifs.

Inquiétude

Devant l'avenir, c'est l'inquiétude profonde de deux femmes qui s'interrogent sans pouvoir obtenir une quelconque réponse qui pourrait les rassurer.

La nouvelle administration de Val-Bélair n'autorise plus aucune construction. Et pour cause. Elle ne voit pas le jour où il lui serait possible financièrement d'y acheminer les services.

C'est là, d'ailleurs, une des raisons pour lesquelles Val-Bélair a récemment décliné que, dorénavant, les terrains de l'endroit devront avoir une superficie de 30,000 pieds carrés.

La ville a-t-elle réellement empiété sur les rues existantes? Elle l'ignore. Davantage. Elle entretient des doutes sérieux quant à son droit de propriété sur une partie du secteur.

Mais ce qui inquiète davantage Bernice et sa mère, c'est l'intention qu'entretient l'administration municipale actuelle d'éliminer les taxes dites de secteur et de répartir, sur l'ensemble de la population de Val-Bélair, les coûts de l'administration, y compris le service de la dette.

Bernice dira que pour les services disponibles elle paie des taxes suffisantes. En 1979, \$450 pour une évaluation municipale de \$17,500.

"Nous n'avons pas d'aqueduc et d'égouts sanitaires et pluviaux. Nous sommes d'accord pour nous en passer. Même si l'eau pénètre dans nos caves. Même si, pour certains, nous devons utiliser des pompes durant toute l'année. Nous n'oublions pas que nous sommes construits en terrain marécageux."

Mère et fille souhaitent qu'on ne vienne pas les écraser par une taxation trop lourde. "Qu'on se contente, dit Bernice, d'ouvrir les rues en hiver et de boucher les trous en été et nous serons satisfaites."

Elles font malheureusement partie d'une cellule urbaine cancéreuse que tôt ou tard Val-Bélair ou peut-être Loretteville devra soumettre à la chirurgie.

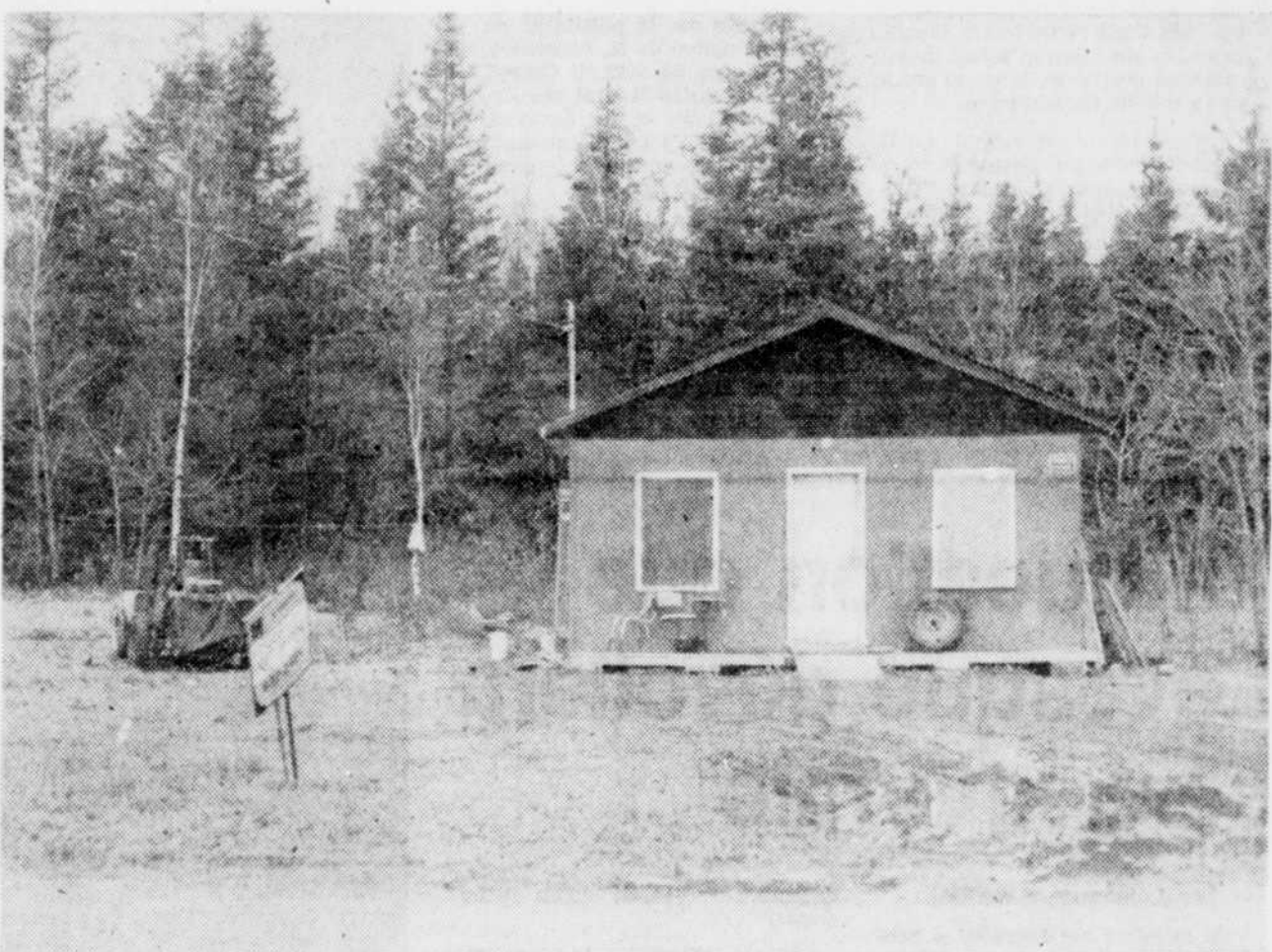
Leur intuition ne les trompe pas. Il se produira pour elles des changements qu'elles n'auront pas désirés. Et plus tôt, sans doute, que la connaissance des choses leur permet d'imaginer. La fiscalité les écrasera comme elle

étouffera les autres résidents du secteur.

"Si la ville, dit Bernice, d'un air

résigné, avait dès le début, pris ses responsabilités! Si elle avait empêché ce lotissement. Nous ne serions pas ici,

il est vrai, mais qui dit que nous n'en serions pas moins inquiètes et plus heureuses!"



Le Soleil, Raymond Gagne

LE SYSTÈME 10 DE PENTAX TIENT DANS LA PAUME DE LA MAIN



LE SEUL SYSTÈME REFLEX MONO-OBJECTIF 110 COMPLET AU MONDE

Le système 10 de Pentax est le premier système reflex mono-objectif 110 qui réunit aussi complètement une foule d'éléments perfectionnés comme des objectifs interchangeables, un dispositif d'entraînement motorisé, un flash automatique et un réglage entièrement automatique de l'exposition.

Non seulement a-t-il l'aspect des plus récents 35 mm mais encore il en égale la performance. Et pourtant, il tient dans la paume de la main.

Au cœur du système 10, on trouve le 110 automatique de Pentax, un appareil photo à chargement facile à cartouches. Le viseur à travers l'objectif vous donne une idée exacte de ce que vous aurez sur film.

Voyez votre marchand d'appareils photo. Vous serez heureux d'avoir toujours en main cet étonnant système 10 de Pentax.

\$239⁹⁵ (appareil seulement)

*Prix de détail suggéré. Prix annoncé du pays. Le prix de vente réel peut varier au gré du marchand.



SYSTÈME 10 DE
PENTAX

L'ensemble "appareil photo et flash"

L'appareil et le flash constituent les éléments de base de votre système. Voilà un excellent départ!

Avec le flash automatique, le réglage du diaphragme et de la vitesse d'obturation dans des conditions d'éclairage très variées se font sans votre intervention.

\$289⁹⁰

Ensemble "dispositif d'entraînement motorisé, grand-angle et teleobjectif"

Quoi de mieux à offrir à quiconque désire explorer le monde merveilleux des reflex mono-objectif?

Le petit dispositif d'entraînement motorisé de Pentax assure l'avance automatique du film pour vous permettre de saisir vos sujets sur le vif.

L'objectif grand angle est parfaitement adapté à la photo de paysages et d'intérieurs. Pour le portrait et la photo-surprise, vous avez le teleobjectif.

\$239⁸⁵

Listes des distributeurs

Henri LeClerc Caméras Inc.

4151, boul. Ste-Anne, Montmorency

Photo S. L. R. Enr.

555, boul. Charest est

Studio Gosselin Ltée

10, avenue Bégin, Lévis

Au Royaume de la Caméra Inc.

359, boul. Charest est

Photo Centre Brunet

600, boul. Charest est

Les Ateliers Irénée

273, rue Notre-Dame nord, Thetford Mines

Studio Corivo Enr.

257, Notre-Dame est, Victoriaville

Studio Richard Côté

133, rue St-Louis, Warwick

Astral Photo

5, Place Québec

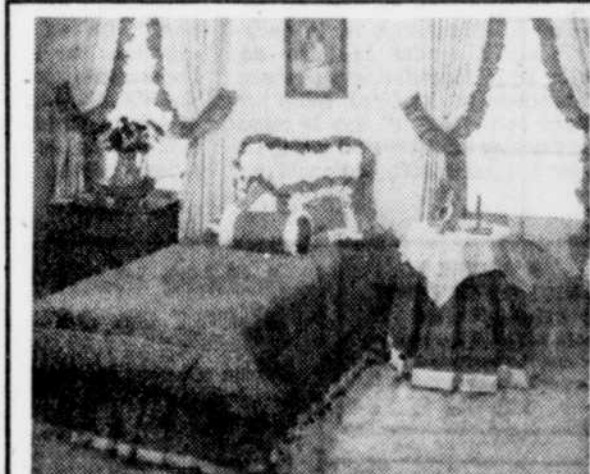
550, boulevard Wilfrid-Hamel

143, boulevard Les Promenades, St-Bruno

7503, boulevard Galeries d'Anjou, Ville

d'Anjou

Place du Royaume, Chicoutimi



Habillez votre intérieur en coordonnés...

Disponible en magasin, la collection de charme des coordonnées 100% coton de Laura Ashley: douillette, couvre-lit, cache-oreiller, jupon, rideaux, papier-peint et tissus à la verge. Également: tissus au mètre et laine.



TEXTILES
Jam

TISSUS - LAINE -

DÉCORATION

586, rue St-Jean

Québec, P.Q.

G1R 1P5 - Tél.: 529-1658

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Emile · Cap-Rouge



affaires urbaines

Le bureau de poste

La ville de Beauport songe à construire un nouveau bureau de poste sur l'avenue Royale; on procédera éventuellement à l'élimination de plusieurs passages à niveau dans le secteur de Montmorency à Beauport et enfin on apporterait des améliorations à trois quais de l'île d'Orléans. C'est en substance ce que rend public le député du comté de Montmorency à la Chambre des communes à Ottawa, M. Louis Duclos, dans son premier bulletin parlementaire adressé à ses commettants.

Selon le député Duclos, la succursale postale de Beauport devra être relocalisée dans un peu plus d'un an, puisque le bail de location au centre Mgr Montmorency-Laval où il loge depuis de nombreuses années ne sera pas renouvelé à son échéance en janvier 1981. Le ministère des Postes aurait fait ou serait sur le point de faire l'achat d'un terrain situé sur l'avenue Royale dans le secteur de Beauport-Centre afin d'y construire un édifice devant servir de succursale postale.

Passages à niveau

On sait que dans le cadre du Programme d'amélioration de quar-

tier pour le grand Beauport, il est question d'éliminer une grande partie des passages à niveau dans le secteur de Montmorency. A cet effet, des démarches sont en cours auprès de la Commission canadienne des transports car il en coûterait près de \$1,2 million pour effectuer le travail selon les vues de la firme d'urbaniste-conseil Gaston Saint-Pierre et Associés de Charlesbourg.

Le député Duclos adressait une lettre au vice-président de la Commission canadienne des transports, M. Guy Roberge, lui demandant une subvention pour la réalisation de ce projet. Dans sa réponse M. Roberge précise que le personnel du Comité des transports par chemin de fer a presque terminé l'examen de cette demande et qu'un rapport sera soumis dans un délai de quelques semaines aux commissaires en vue d'une décision. Il est à noter que la lettre de M. Roberge était datée du 22 octobre 1979.

\$1 million pour la place Royale

QUÉBEC — Le ministère des Affaires culturelles consacrerait une somme de \$1 million à des travaux d'infrastructure à la place Royale qui devraient durer six mois, soit jusqu'à la fin d'avril 1980.

Ces travaux permettront d'enfourer les fils de téléphone, de télécommunications et d'électricité, et ce après entente avec Bell Canada, Hydro-Québec et CN-Télécommunications. Des travaux de consolidation des fondations de certaines maisons seront effectués.

On procède également à des fouilles archéologiques qui doivent s'étendre sur 10 semaines. Sous la supervision du ministère des Affaires culturelles, trois spécialistes de l'archéologie préhistorique et de l'archéologie historique effectuent des relevés et des fouilles en divers endroits.

Lac Saint-Charles: le Club de consommation rouvrira

par Gilles OUELLET

Le Club de consommation de Lac-Saint-Charles, qui a récemment dû fermer ses portes à la suite d'une présumée escroquerie dont se serait rendu coupable l'un des membres fondateurs, pourrait bien reprendre ses opérations dans les prochains mois.

Le président et la secrétaire du conseil d'administration de ce club, M. Jean-Marie Carré et Mme Gisèle Mauffette, ont affirmé au SOLEIL que les principes de la coopération l'emportent à long terme sur les effets de cette mauvaise expérience qui fit perdre la confiance qui régnait jusque là entre les membres.

Constatant "un trou de \$3.000" dans la caisse, le conseil d'administration fit conduire une enquête; une plainte a été portée contre une dame, fondatrice du club, et les tribunaux devraient statuer sur cette affaire vers la fin de janvier.

Cette situation a ébranlé la confiance des membres entre eux, a désorganisé le club, et en a entraîné la fermeture pure et simple il y a quelques semaines.

Fondé en 1974, ce club regroupait une quarantaine de familles représentant quelque 225 personnes, fonctionnait grâce au bénévolat, et présentait un chiffre d'affaires de l'ordre de \$100.000 par année.

Ce comptoir alimentaire réserve aux membres faisait les achats à la Fédération des magasins Coop et les

revendait au prix coûtant, selon M. Carré. Les ventes s'élevaient à quelque \$1.800 par semaine.

Une famille de quatre personnes pouvait économiser jusqu'à \$80 par mois, a expliqué Mme Mauffette, faisant remarquer que tout le personnel travaillait bénévolement dans le but de réduire les dépenses et de faire profiter les membres de cette organisation.

Les membres devaient payer \$75 comme part sociale pour entrer dans le club, et \$1 de cotisation hebdomadaire pour les frais d'électricité et de téléphone.

Tout allait relativement bien jusqu'à ce que la direction éprouve des difficultés avec un manque de liquidité, des pertes financières, et une certaine méfiance entre les membres. Le conseil d'administration a découvert le pot-aux-roses et l'assemblée générale des membres a résolu de tout liquider et de porter l'affaire devant les tribunaux.

"Ce fut un véritable exploit que de maintenir ce club de consommation ouvert pendant cinq ans", affirme M. Carré, conseiller municipal; plusieurs citoyens de Lac-Saint-Charles auraient répété souvent qu'une telle organisation ne pouvait survivre, dit M. Carré, déçu de la tournure des événements.

M. Carré, Mme Mauffette, et une dizaine de familles qui ont pris charge de l'équipement du club, gardent un bon espoir de faire renaître un club de consommation à Lac-Saint-Charles l'an prochain.

La canalisation de la rivière Duberger bientôt terminée au jardin zoologique

par Raymond GAGNE

Aux portes de l'hiver de 1979, la direction du Jardin zoologique d'Orsainville achève de consacrer la vocation d'évacuateur des eaux de surface de ce qui était jadis la rivière Duberger. Des travaux de canalisation et d'empiérement des rives, commencés il y a près de deux ans, sont sur le point d'être terminés.

Un barrage retient maintenant une partie des eaux du cours d'eau. Il est situé à quelques centaines de pieds du territoire réservé aux exhibits de la faune.

En aval, entre la cascade aménagée depuis 1938 et la fin de la nouvelle canalisation, se situera un étang destiné aux oiseaux aquatiques et remplacera celui que l'érosion avait de toute façon détruit.

Élément de choix

En 1931, l'ancien sous-ministre de la Chasse et de la Pêche, Louis A. Richard, et un groupe de naturalistes (réunis en 1932 sous le nom de Société zoologique de Québec) initièrent le projet de créer un jardin zoologique.

Richard est celui que Maud Watt, née Maloney, une Gaspésienne mariée à un facteur de l'Hudson Bay Company, la première Blanche québécoise et peut-être la seule qui parcourut à pied la distance séparant Fort Chimo de Sept-Îles, convainquit de créer une réserve à la baie de James pour y sauver le castor en danger d'extinction. Un mont du parc des Laurentides porte d'ailleurs le nom de Richard.

Or, deux éléments guidèrent le sous-ministre Richard et les naturalistes dans le choix du terrain du jardin zoologique: la morphologie du terrain et la présence d'une petite rivière chantante, aux eaux vives et grouillantes de vie, la rivière Duberger.

Celle-ci coulait fraîche et limpide à travers les bois qui occupaient la majeure partie du territoire d'Orsainville et coulait ensuite vers le sud, tantôt calme, tantôt en cascades pour, une fois rendue aux Saules, se fondre dans la rivière Saint-Charles.

Une fois l'endroit choisi, il ne s'est plus agi que d'acquiescer la ménagerie maintenue par la maison Holt Renfrew au Kent House (aujourd'hui, la maison Montmorency) et de confier la confection architecturale des bâtisses essentielles à Sylvio Brassard. Le zoo devint alors réalité.

L'urbanisation

Puis vint l'urbanisation. Construction du boulevard Laurentien; déboulement accéléré du quartier d'Orsainville; ouverture et confection de centaines de rues; élargissement de plusieurs autres; multiplication de maisons, d'édifices commerciaux, à logements et autres.

En une décennie, le jardin zoologique passa de l'isolement en milieu naturel à l'encerclement dans un tissu urbain dont la pression ne cesse de grandir et menace chaque jour davantage de l'étoffer.

Dans le même temps, la ville de Charlesbourg aménage un réservoir d'eau potable à la source même de la rivière Duberger; Orsainville y amène ses égouts pluviaux; les développeurs dénudent ses rives, s'emparent d'une partie de son lit.

Le métabolisme du cours d'eau change au point où la rivière Duberger n'est plus, aujourd'hui, qu'un canal d'écoulement des eaux de surface, sans vie, au caractère imprévisible. Qu'il pleuve et ses côtières sont cause d'érosion. En période d'étiage elle laisse découvrir un lit envahi par la sédimentation et les résidus de la surconsommation.

Le jardin zoologique n'avait plus le choix. Il lui fallait brider le cours d'eau. En contrôler le débit en période

de crise; maintenir un certain degré d'écoulement en temps d'étiage.

Le barrage, la canalisation sont les moyens utilisés pour atteindre cette fin.

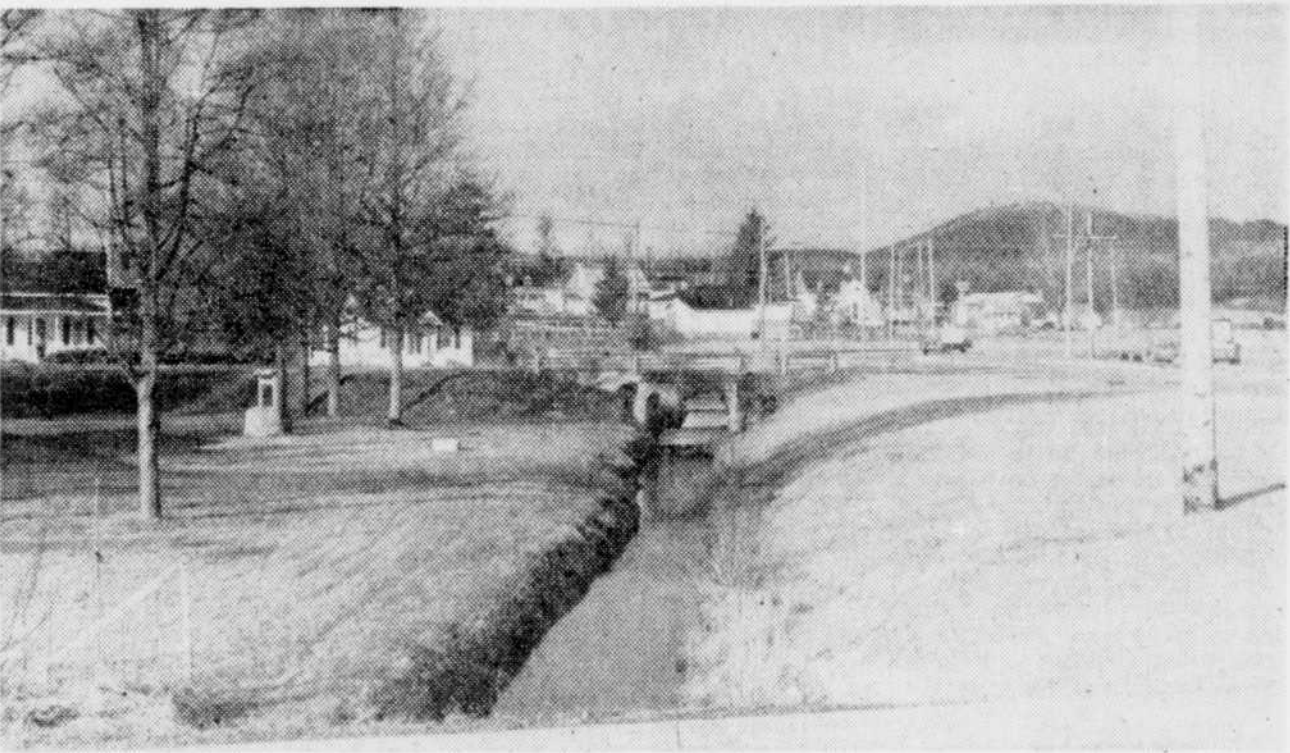
Sont-ce les plus appropriés?

De toute façon, l'aménagement paysager peut très bien s'accommoder d'un élément d'où la vie a disparu.

Le véritable progrès ne peut toutefois reposer sur les débris, si bien

maquillés soient-ils, d'une nature sacagée. L'urbanisation n'a pas encore appris à considérer cette évidence. Il lui faudra sans doute un jour s'y employer.

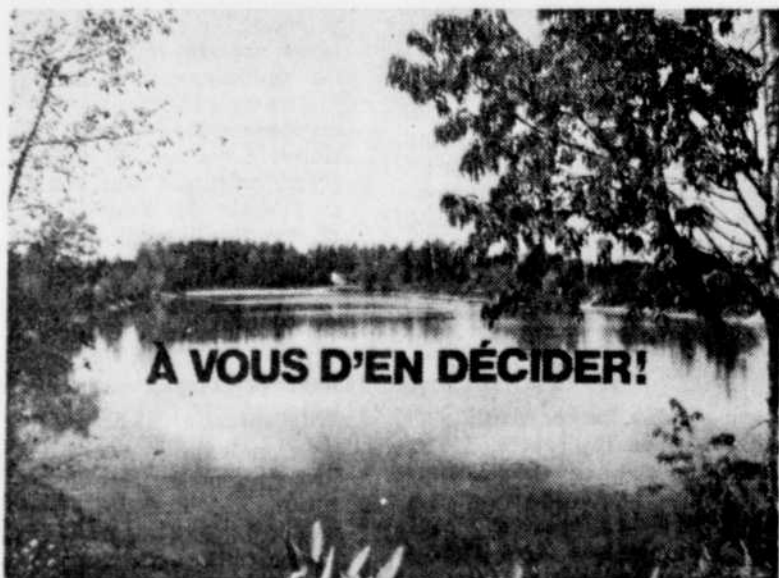
Il est quand même dommage que la rivière Duberger soit devenue, avec des milliers d'autres cours d'eau, et avant que l'urbanisation se rationalise, la victime d'une course effrénée vers un progrès dont la nocivité ne pourra être correctement évaluée que par l'homme de l'an 2000.



Le Soleil, Raymond Gagne

Voici où en étaient les travaux de canalisation et d'empiérement des rives de la rivière Duberger la semaine dernière (photo du haut). Au nord de la rue de la Faune, la rivière Duberger simule un "naturel" par un engazonnement subtilement réalisé (photo du bas).

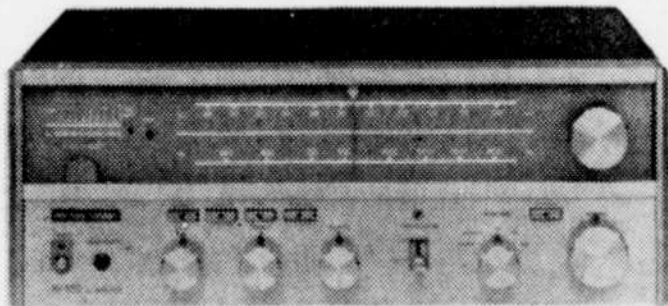
QU'ADVIENDRA-T-IL DE LA BASE DE PLEIN AIR?



A VOUS D'EN DÉCIDER!

AUDIENCES PUBLIQUES LES 11 ET 12 DÉCEMBRE 1979
À COMPTER DE 19H30,
EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE,
1000 ROUTE DE L'ÉGLISE.
POUR PLUS D'INFORMATION: 657-4000

Venez les entendre... harman/kardon



HK450

Liaisons directes - Ultra-large bande
Ampli-tuner stéréo AM/FM 2x30 watts

Voici un ampli-tuner qui change les règles du jeu. Il n'est pas conçu pour se battre dans la course aux Watts, mais pour exceller dans la comparaison prix/performance. En cela, le HK450 peut être considéré comme ayant atteint le but fixé par ses créateurs. Il reproduit la musique avec l'équilibre des tonalités, la clarté et le détail du direct.

à partir de **369⁹⁵**

CESCO
electronique ltée.
909, boul. Charest ouest — 687-4231

Pourquoi payer plus cher?

RABAIS DE 30% SUR BIJOUX
AVEC ÉTIQUETTE OR

Faites un bon placement.
Offrez-lui:

Des perles de toutes les couleurs
Colliers en or 10, 14, 18 carats
Bagues exclusives avec pierres précieuses
Chaînes — Breloques — Boucles d'oreilles
d'Italie et d'Espagne —
Bracelets de toutes formes.

BAGUE

14 carats
avec diamants 0.82 points.
Prix rég. \$1,900
SPECIAL
\$1,330



Réparation de bijoux
Service rapide par
des joailliers
experts.

RABAIS

Nous avons la collection
complète de montres
SEIKO

Achetez en toute confiance. Tous nos bijoux portent une garantie entière. Venez sans tarder et prenez le temps d'admirer notre grande collection de bijoux modernes exclusifs.

WRS

W.R. SAVARD, joaillier
2461, chemin St-Louis (coin côte Gignac)
Centre commercial Parc Falaise, Sillery — 653-3115

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-O. Francoeur

Président et directeur général:
Paul-A. Audet

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin

Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude Beauchamp

Directeur de l'information:
Claude Masson

Directeur de l'édition:
Marcel Pénin

Le leadership de M. Ryan

Quand les libéraux du Québec ont propulsé M. Claude Ryan à la tête de leur parti, ils étaient d'abord à la recherche d'un leader qui saurait leur redonner rapidement le pouvoir.

Les longs et honnêtes états de service de M. Raymond Garneau étaient reconnus de la plupart des délégués au congrès de direction. À l'inverse, l'entrée tardive de M. Ryan dans le camp libéral et la caution qu'il avait accordée au Parti québécois lors de l'élection de 1976, auraient dû normalement constituer des obstacles majeurs à son élection. Il n'en fut rien, parce que M. Ryan était perçu par la majorité des libéraux comme étant davantage en mesure de faire la vie dure au gouvernement.

Les événements des derniers mois ont donné raison aux militants libéraux. Sans perdre une minute, le nouveau chef entreprit de réformer son parti, d'organiser un financement populaire qui le place à l'abri des interventions douteuses, de préciser la pensée constitutionnelle des libéraux et enfin d'insuffler à son organisation politique un nouvel élan, qui s'est traduit par sept victoires consécutives lors d'élections complémentaires.

En outre, dès qu'il fut élu à l'Assemblée nationale, M. Ryan s'est rapidement révélé un parlementaire habile, capable de tenir sur les dents les meilleurs ténors qui lui font face. Ses

succès parlementaires et électoraux ont fait taire comme par enchantement les critiques qui doutaient de son réalisme politique.

Face à la bataille référendaire, il a su s'imposer comme le seul porte-parole crédible de l'option fédéraliste, semant loin derrière lui les partis plus modestes, qu'il s'agisse de l'Union nationale ou des Démocrates ou de partis fédéraux comme le Crédit social ou le Parti conservateur. Seuls les libéraux fédéraux sont en position de lui livrer une certaine concurrence, mais l'annonce de la démission de M. Trudeau, ajoutée à l'arrivée au pouvoir de M. Joe Clark, facilitent les choses au chef du PLQ.

Même s'il ne participe pas directement à la gestion de la chose publique, M. Ryan exerce donc déjà une influence qui dépasse largement celle qu'on attribue généralement au chef de l'Opposition. Ses propos sur la question constitutionnelle ont presque autant de poids que ceux du chef du gouvernement, aux yeux des autorités fédérales et des dirigeants des autres provinces, puisqu'en dehors du Québec on prend déjà pour acquis que le gouvernement Lévesque sera remplacé. Cela confère au chef libéral une autorité dont il paraît très conscient, mais aussi une responsabilité qui ne se traduit pas toujours par des gestes concrets.

Il écrivait lui-même, dans un document

d'une remarquable clarté, sous le titre Choisir le Québec et le Canada: "Le Québec d'aujourd'hui ne veut plus se contenter de survivre. Il veut vivre et s'épanouir. Il veut être reconnu pour ce qu'il est. Il veut s'exprimer librement sans avoir à s'excuser à chaque fois qu'il tient un langage différent". Sur un plan général, le Parti libéral souscrit donc aux mêmes objectifs que le parti au pouvoir. Il serait non seulement honnête, mais extrêmement utile pour le bénéfice de tous les Québécois, que M. Ryan le fasse savoir plus souvent.

Ses interventions laissent plutôt croire qu'il se démarque, pour des raisons éminemment partiales, de certaines politiques qui ont précisément pour but d'affirmer ce droit du Québec à tenir un langage différent. Ses critiques contre la loi 101, par exemple, autant sur le plan scolaire qu'au chapitre de l'affichage, laissent croire qu'il récuse le principe de la primauté du français, semant ainsi l'espoir à l'ouest du Québec que ce régime sera changé dès la défaite du PQ. À court terme, cela rapporte peut-être des dividendes à son parti, mais à moyen terme cela complique la position du Québec, puisque le Parti libéral est officiellement d'accord avec ces principes.

Il en est de même de l'opposition de son parti à la nationalisation d'Asbestos corpora-

tion, où il est difficile de déterminer si le Parti libéral s'y oppose parce qu'il y voit une autre manifestation d'un nationalisme qu'il désapprouve, ou si son objection se fonde plutôt sur des raisons économiques. La même remarque vaut pour la représentation du Québec à l'étranger ou l'initiation, à l'échelle du Québec, d'une politique économique soustraite aux impératifs d'une quelconque vision fédérale de l'économie.

Il est normal que l'opposition vise le pouvoir et fasse flèche de tout bois. Mais une solide tradition exige aussi que le Québec parle d'une seule voix sur les questions d'intérêt capital. Or, sauf sur la question de la taxe de vente, l'unanimité fait cruellement défaut au Québec depuis trois ans.

Le Canada anglais s'est réfugié depuis plusieurs mois dans une attitude attentiste. M. Ryan connaît bien ce vieux travers des interlouteurs du Québec. Sa responsabilité lui commande donc de soutenir à l'occasion le gouvernement, né serait-ce que pour ne pas donner prise hors du Québec à l'espoir qu'une incurable tendance des Québécois à cultiver la division fasse taire une fois pour toutes les espérances de toute une société. Il serait le premier d'ailleurs à s'en repentir.

Marcel PÉPIN

La réforme De Belleval

Muté de la Fonction publique aux Transports, à la faveur du remaniement ministériel de septembre dernier, le ministre Denis De Belleval s'est donné deux grandes priorités: un coup de barre à la sécurité routière et au développement du transport en commun au Québec.

S'il apparaît théorique qu'un ministre puisse sauver, malgré eux, des automobilistes latins sur nos routes, il semble indéniablement réaliste de promouvoir un mode de transport urbain parfaitement adapté à la crise de l'énergie et à un reflux humain dans les centres-villes. L'autobus et le bolidé sur rails surélevés à Québec requièrent coups de pouce et stimulants de la part des pouvoirs publics autant que des citoyens.

La "Réforme de la politique d'aide au transport en commun" telle que rendue publique par M. De Belleval, hier, est à savoir fortement incitative. Elle dose les subventions diverses de l'État en fonction d'un parti pris radical des municipalités à l'égard de transports publics confortables et achalandés.

Pour le Jos Public desservi par la CTCUQ, cela ne signifie pas grand chose de savoir que cette commission touchera \$4.1 millions de plus en subventions dès 1980. La réforme De Belleval sous-tend toutefois de nombreux réaménagements comptables qui, à moyen

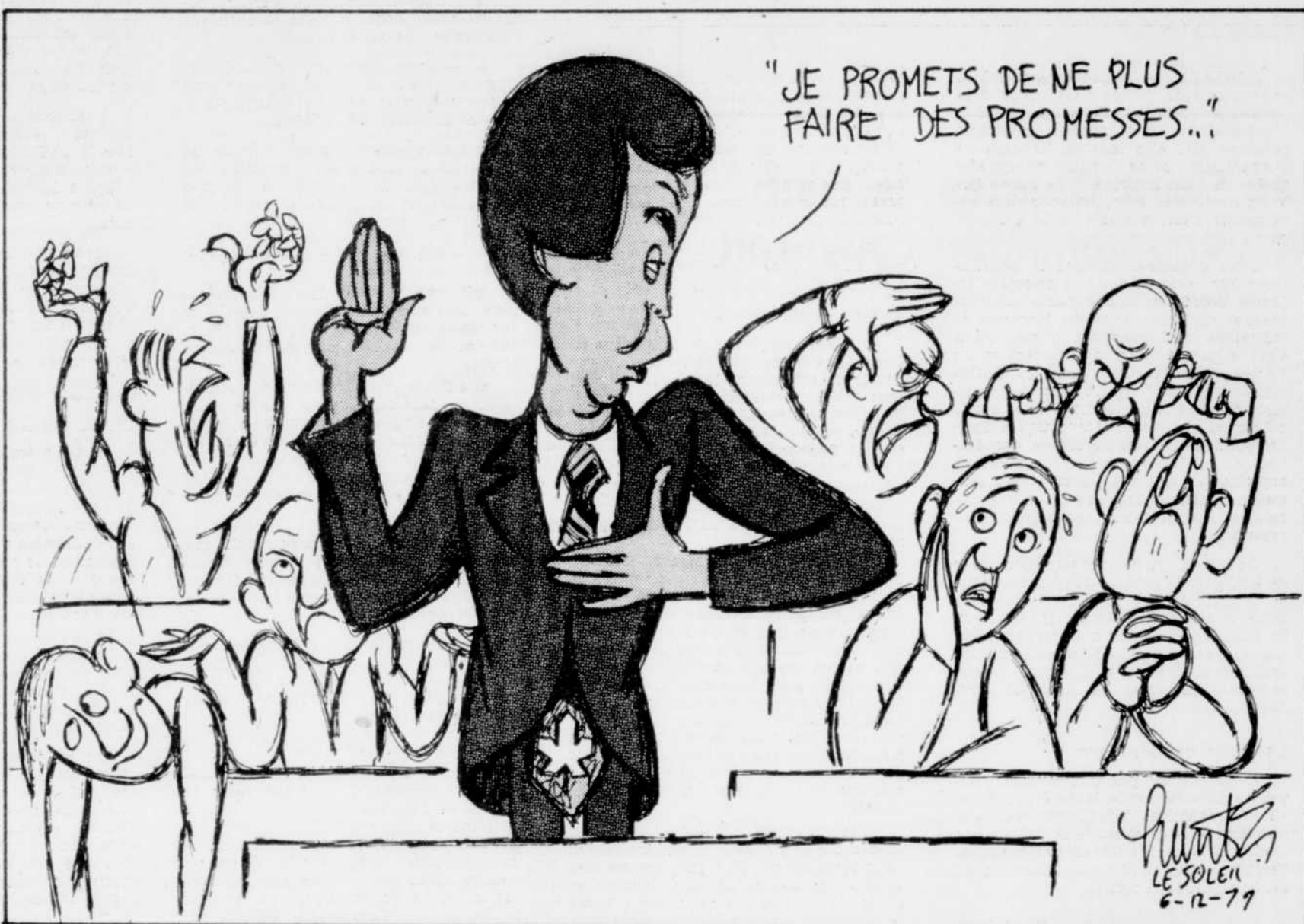
terme, peuvent améliorer considérablement la qualité du service d'autobus et à coût moindre pour l'usager régulier.

D'ores et déjà on peut anticiper que par le biais de cette réforme qui s'inscrit plus globalement dans celle de la fiscalité municipale, les élus de la Communauté urbaine de Québec (CUQ) acquerront plus aisément d'autres véhicules, multiplieront les gares, terminus ou abris et, surtout, séduiront une clientèle plus affluente notamment par une politique de généralisation des laissez-passer mensuels.

Grâce à des subventions plus généreuses au chapitre de la différenciation de prix à la clientèle régulière, en effet, le maire Jean Pelletier pourrait facilement aller de l'avant avec son projet d'assurer la gratuité, partielle ou totale, aux personnes âgées, l'an prochain.

Quant à l'ensemble des administrateurs municipaux, s'ils ne jouissent pas comme ils le réclamaient d'une enveloppe budgétaire globale, ils héritent à tout le moins d'une marge de manoeuvre très large qui les obligera au plan de la tarification et du contrôle des coups. Il va de soi que des instances qui réclament sans cesse plus de pouvoirs sachent les assumer sans toujours compter sur l'État-Providence.

Jacques DUMAIS



lettre

Un "oui" au référendum: un moyen de pression?

■ Le livre blanc du gouvernement du Québec sur la souveraineté-association est un document assez limpide et précis dans sa rédaction pour mériter à ses auteurs un certificat de mérite académique.

Politiquement, c'est un manifeste d'une céleste candeur puisqu'il est pavé de bonnes intentions.

Par le trait d'union qui sépare la souveraineté de l'association, les auteurs du livre blanc ont fait preuve d'un réalisme aussi habile que patient. Comme "il ne saurait être question de proclamer unilatéralement la souveraineté au lendemain du référendum", pour eux, le succès ou l'insuccès de laborieuses négociations, plutôt décennales que semestrielles, restera subordonné à la bonne ou mauvaise foi des interlocuteurs qu'ils se proposent d'inviter à la table ronde de la gastronomie des expertises et arbitrages paritaires.

On reconnaît d'emblée que les troisième et dernière phases de l'étapisme, celles des négociations et réalisations seront très longues et laborieuses. "Il faudra y mettre le temps, dit-on." Combien de temps? "La démarche qu'entreprend le gouvernement du Québec, ajoute-t-on, ne pourra être achevée

avant quelques années. Il est nécessaire d'y mettre le temps."

À deux reprises le livre blanc fait mention de "quelques années, si l'on veut à la fois progresser avec méthode et respecter intégralement les principes démocratiques qui animent notre société".

Moyen de pression?

Dans les circonstances, on peut se demander sérieusement si le "oui" ne demeure pas, dans l'esprit des auteurs du livre blanc, un moyen de pression psychologique pour aboutir à un nouvel alignement, un nouveau modus vivendi constitutionnel où l'autonomie provinciale serait beaucoup mieux articulée qu'elle ne l'est présentement. Quand on se présente à une table de négociations, sachant d'avance qu'il faudra mettre de l'eau dans son vin, mieux vaut se munir préalablement d'un cru pas trop dilué. M. Lévesque et/ou ses successeurs ne refuseraient probablement pas de s'asseoir à la table de la décentralisation via la concertation. Tout peut se négocier, dit-on, sauf la dignité.

Pour le moment, nous savons tous que la souveraineté-association telle que véhiculée par le livre blanc s'est frappée le nez sur le mur de Chine des

autres provinces. Si M. Ryan se prétend plus habile négociateur que le duo Lévesque-Morin, il devrait commencer par accoucher du renouvellement en profondeur qu'il préconise pour effacer l'échec de Victoria. Aussi longtemps que les Québécois n'auront pas mis fin à leurs divisions virgulaires pour faire l'accord sur un minimum de renouveau acceptable, rien ne marchera.

En deçà de sa litigieuse promesse de Nouvelle Arcadie pour l'an 2000, le livre blanc ouvre la porte à l'égalité via des changements constitutionnels majeurs, et je ne suis pas de ceux qui s'engageront comme portiers de Bill Davis pour montrer la garde devant la chambre forte du statu quo.

La gestation d'une constitution renouvelée ne sera pas entreprise de tout repos. Il faudra y mettre du temps, mais moins cependant que pour faire progresser d'une coupée la "plomberie" de la souveraineté-association.

S'entendre sur l'essentiel

Avant de vouloir débayer le terrain laissé en friche par les zones grises et les litigieux pouvoirs résiduels, on devrait commencer par essayer de trouver un terrain d'entente sur

l'essentiel. Ci-après, on me permettra d'y aller de quelques suggestions constructives:

1 — Malgré ses défauts, inhérents à son inégale dualité culturelle, le Canada a au moins le mérite d'être un pays où on peut penser, s'exprimer et circuler librement, sinon toujours agréablement. Partant d'un tel privilège, le chapitre le plus important d'une nouvelle constitution devrait être la charte de nos droits et libertés.

2 — Le rapatriement de la constitution ayant toujours échoué sur la procédure des amendements, je partage l'avis de M. Ryan lorsqu'il propose de vouloir subordonner tout amendement au consentement de la majorité des États provinciaux, y compris le Québec. Une telle condition dans la nouvelle constitution viendrait sanctionner de façon permanente l'égalité et le statut particulier du Québec.

Pour le reste, il serait souhaitable que tous les adeptes du révisionnisme se penchent sérieusement sur les propositions additionnelles qui vont suivre:

3 — Le bilinguisme officiel dans les institutions et services fédéraux devrait s'étendre aux sociétés de la Couronne. Pour le

reste, le statut des langues devrait être abandonné au bon vouloir des États provinciaux avec pouvoir de conclure des accords de réciprocité interprovinciale.

4 — Malgré ses défauts, Radio-Canada est devenue une institution nationale qui mérite notre respect. Cette société demeure une consécration de notre liberté de penser (un peu trop catholique), et du caractère biculturel du Canada. Périodiquement cependant, il arrive que des penseurs réactionnaires menacent l'existence de cette société. Pour cette raison, toute nouvelle constitution devrait consacrer la permanence de cette société et l'idéal culturel qui devrait toujours l'animer.

5 — L'abrogation des distinctions préhistoriques et hypocrites en matière de taxation directe ou indirecte demeure souhaitable. Le choix des taxes, directes ou indirectes, devrait faire partie de la politique économique de tous les gouvernements conformément à leurs responsabilités constitutionnelles.

6 — Dans les limites d'un mandat constitutionnel précis, les États provinciaux devraient pouvoir ouvrir et administrer des délégations générales à l'étranger.

7 — Le désir du Québec d'établir des relations culturelles plus soutenues avec les autres pays de la francophonie devrait être reconnu par la constitution.

8 — L'habitation et l'environnement devraient relever de la seule juridiction provinciale.

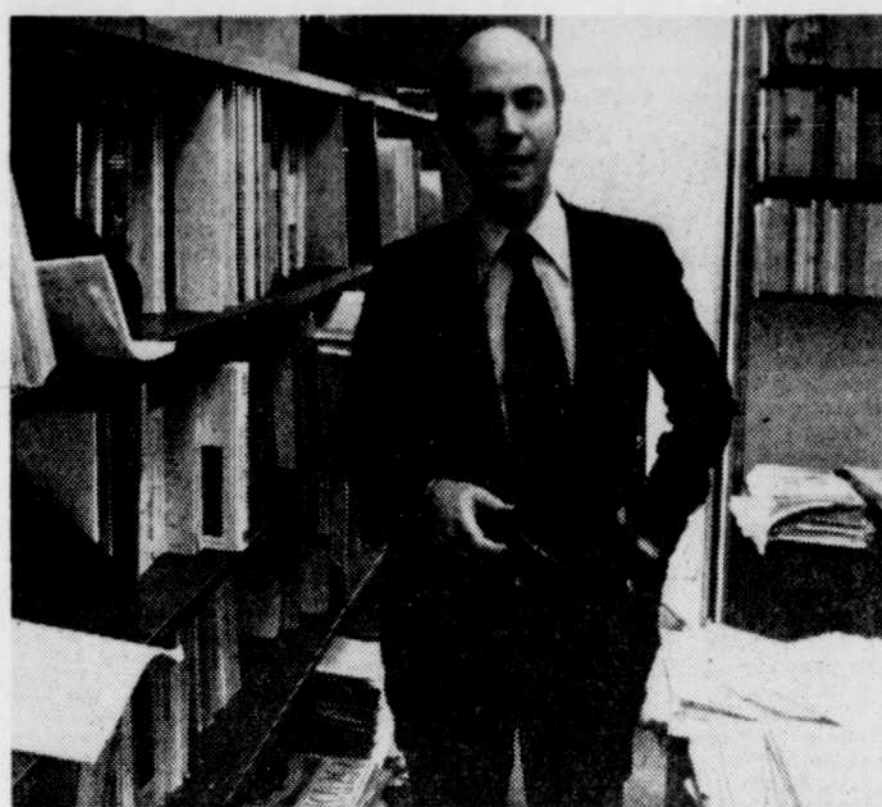
9 — Pour mettre un terme aux normes fédérales d'éligibilité en matière de chômage, et provinciales en matière d'assistance sociale, les deux paliers de gouvernement devraient mettre de l'eau dans leur vin et en venir à des accords constitutionnels en vue de l'adoption d'une politique plus cohérente et globale de sécurité sociale et, éventuellement, de revenu garanti.

10 — En matière d'énergie, les provinces qui disposent de surplus devraient prioritairement privilégier leurs voisins qui souffrent de pénurie.

Conclusion: Avant de se brancher en matière de constitution, attendons que soit déposé sur la table des négociations le livre blanc des tenants d'un fédéralisme renouvelé.

Roger Vézina
ex-directeur général
Chambre de commerce
District de Québec

Le PQ au pouvoir: une garantie



M. Panayotis SOLDATOS

Le Soleil, Michel Parent



lise lachance

Le politologue Panayotis Soldatos s'est beaucoup intéressé à la question nationale au Québec et vient de publier un volume intitulé "Souveraineté-association, l'urgence de réfléchir". Lise Lachance l'a rencontré.

MONTREAL — La présence du PQ au pouvoir sert de "police d'assurance" à la population québécoise dans la perspective d'une profonde transformation du système politique. Car elle indique "la capacité d'organisation et de décision du système québécois dans le présent", de même que "ses potentialités d'amplification dans l'éventualité d'une accession à la souveraineté".

Cette présence, soutient le politologue Panayotis Soldatos⁽¹⁾, directeur du Centre d'études et de documentation européennes de l'université de Montréal et spécialiste des questions d'intégration (dont le Marché commun européen), est un élément très sécurisant pour les Québécois, tout comme l'organisation bien structurée de notre réseau institutionnel: partis politiques, organismes économiques d'utilité publique, caisses populaires, coopératives de production et de consommation, organisations scolaires, institutions religieuses, mass media, associations socio-culturelles et professionnelles, groupes de pression.

Ce réseau, qui permet au nationalisme de souligner la capacité organisationnelle de la société québécoise de s'autodéterminer et de s'autogouverner efficacement, lui fournit d'autre part d'importants mécanismes d'encadrement, de conscientisation et de revendication, ainsi qu'une plaque tournante de promotion de sa vie socio-économique.

Des élites qui étouffent

Autre élément positif dans cette perspective nationaliste: le large éventail des élites québécoises (administratives, technocratiques, politiques) dont la capacité fonctionnelle accrue devient presque excédentaire dans les contours restrictifs du système québécois actuel.

Selon le politologue, il existe entre élites francophones et anglophones du pays une rivalité "qui aiguillonne et alimente le nationalisme québécois et son projet de création d'un système gouvernemental souverain disposant d'un champ d'activités qualitativement et quantitativement plus vaste".

Ainsi donc, volontairement ou non, ce développement des élites québécoises accélère le processus d'affranchissement

national par la création d'une atmosphère sécurisante pour la population. "Il indique que dans le cas de l'accession du Québec à l'indépendance, la relève, la continuité et l'élargissement des activités économiques actuelles de la province pourraient être assurés par ces élites — qui se présentent ainsi comme les garants du succès du pari nationaliste".

Ce qui amène M. Soldatos à conclure que le développement de la société québécoise est relié à celui de ses élites.

Société sophistiquée

Le réseau institutionnel multiforme du Québec, de même que les indices de son développement comme le produit national brut (PNB), le niveau de spécialisation, l'éventail de diversification dans les activités économiques, l'état d'urbanisation, etc., font du Québec une société sophistiquée. Aussi les citoyens sont-ils attentifs à l'évolution de l'économie, aux aspects utilitaires des processus de changement, aux impératifs de stabilité sociale générale.

D'où, opine le professeur Soldatos, "une certaine difficulté à promouvoir le sous-nationalisme politique global, à forte orientation affective voire émotionnelle et aux contours utilitaires incertains, ainsi que la nécessité d'entourer le sous-nationalisme culturel, politique et économique par une bonne dose d'arguments rationnels susceptibles d'établir la "rentabilité matérielle" de l'option indépendantiste et de démontrer la possibilité d'une transformation dans la continuité, sans perturbations excessives au niveau de la machine économique et généralement sociale".

L'auteur constate que plus la société est avancée en termes de développement et de modernisation, plus elle se crée des attitudes politiques de conservatisme et incite les mouvements nationaux à éviter le chemin de la radicalisation dans la lutte pour l'affranchissement national.

Voilà pourquoi, à son avis, la promotion du débat national au Québec doit tenir compte de ces deux conditions:

- 1) une démonstration précise sur la stabilité et la prospérité économique d'un Québec indépendant;
- 2) une insistance répétée sur les procédés démocratiques de consultation et

de décision concernant les projets du nationalisme québécois.

Buts

Enfin, quant aux objectifs du nationalisme québécois, le politologue en voit sept qui, dit-il, ne se retrouvent pas de façon cumulative chez tous les tenants du projet gouvernemental. Certains s'intéressent à un seul de ces buts:

- 1) Renforcer le poids de la francophonie québécoise dans la prise de décisions internes et externes canadiennes.
- 2) Garantir l'autonomie culturelle et linguistique du Québec afin de promouvoir la survie, l'épanouissement et le développement de la francité québécoise.
- 3) Assumer un plus grand contrôle des ressources naturelles, de l'industrie, des finances et du commerce de la province avec l'idée de les mettre au service de "l'éthnie québécoise".
- 4) Mieux réagir aux stress économiques.
- 5) Faire face à l'accélération spectaculaire de l'internationalisation de la production et de l'échange et protéger efficacement le tissu socio-économique du Québec.
- 6) Substituer à l'inefficacité fonctionnelle du fédéral, paralysé par le poids continental et global du système international ainsi que par le conflit entre les deux communautés nationales, un pouvoir neuf, mieux circonscrit, mieux adapté aux dimensions et aux traits fondamentaux de la société québécoise.
- 7) Se doter d'un appareil politique souverain qui puisse servir d'écran organisationnel et décisionnel protecteur face au reste du Canada anglais et à l'environnement international.

Dans sa grande majorité, affirme l'universitaire, la société québécoise cherche à atteindre un but de "consolidation de l'acquis ethnique". Et cela par des moyens non radicaux.

Position privilégiée

L'auteur, qui a fondé la Revue d'intégration européenne, considère que le Québec est dans une position privilégiée — et même de grande spécificité — comparativement aux autres mouvements nationaux d'indépendance dans le monde car ceux-ci (notamment l'Organisation de libération de la Palestine-OLP et la West Africa People's Organization-SWAPO) ont dû se contenter d'un leadership non gouvernemental, infra-étatique ou transcontinental.

Or, selon lui, cette caractéristique explique la force du nationalisme québécois, mais aussi le réformisme de ses élites politiques dotées d'un pouvoir gouvernemental et, dès lors, orientées vers une transformation du système canadien plutôt que vers sa dislocation totale et son abandon définitif.

Le Québec et la formule tchèque

Le "fédéralisme dualiste" est la formule qui se rapprocherait le plus de la souveraineté-association sans que disparaisse le lien fédéral.

Il rejoint donc quelques-uns des desiderata fondamentaux de ceux qui souhaitent le maintien du cadre fédéral et de ceux qui lui préfèrent l'association du Québec avec un autre pays, le Canada anglais.

Voilà ce qu'affirme le directeur du Centre d'études et de documentation européennes de l'université de Montréal, le professeur Panayotis Soldatos. S'appuyant sur l'expérience de la Tchécoslovaquie, le politologue soutient, dans un livre qu'il vient de publier aux Éditions France-Amérique⁽¹⁾, qu'un tel système pourrait très bien s'appliquer à notre situation.

Traits majeurs

Le fédéralisme dualiste, explique M. Soldatos, s'appuie sur deux traits constitutifs majeurs:

- deux unités membres;
- des éléments de parité dans les institutions communes et leur fonctionnement, ce qui garantit l'égalité des nations membres, même en cas de déséquilibre économique et démographique.

C'est le cadre constitutionnel qu'a choisi de se donner la Tchécoslovaquie en 1968-1970 pour constituer une fédération basée entièrement sur le principe ethnique, la décentralisation des pouvoirs législatif et exécutif n'étant que le sous-produit de ce principe.

Précisons qu'un écart démographique important sépare les deux nations fédérées (deux Tchèques pour un Slovaque). On a voulu trouver une solution garantissant l'égalité des deux nations tout en maintenant un pouvoir central de décision efficace.

Cette loi démontre que le fédéralisme dualiste peut se fonder sur des principes d'organisation politique qui rappellent beaucoup le vocabulaire de la souveraineté-association du projet québécois, sans qu'il soit nécessaire pour autant de briser le cadre fédéral.

Modèle institutionnel chez nous

Si le fédéralisme dualiste régressait le Québec et le Canada anglais, il y aurait une Chambre fédérale des représentants, composée de députés élus dans des circonscriptions électorales réparties également sur l'ensemble du territoire de la fédération. Le processus décisionnel serait axé sur des principes majoritaires, sans vote séparé des deux groupes nationaux de députés.

Une seconde Chambre, voire un Sénat de composition paritaire, représenterait l'égalité des deux nations. La moitié des sénateurs seraient élus au suffrage universel direct dans le Canada anglais et l'autre moitié dans le Québec.

Par ailleurs, pour les questions importantes, une double majorité serait requise, c'est-à-dire la majorité des voix dans chacun des deux groupes de sénateurs (du Canada anglais et du Québec) votant séparément, en plus de la majorité des voix de l'ensemble des sénateurs. L'élection au suffrage universel donnerait au Sénat la légitimité requise pour exercer ses pouvoirs.

Quant à la répartition des portefeuilles ministériels, elle se ferait de façon tant qualitative que quantitative. Ainsi, les grands ministères et le poste de premier ministre seraient répartis de façon spécifique et équilibrée entre les deux groupes nationaux. Par exemple, note M. Soldatos, on déciderait qu'il y aurait un certain nombre de ministères importants pour les uns et les autres, en y incluant le poste de premier ministre. Pour ce dernier, une

rotation serait souhaitable entre les deux groupes ethniques.

Avantages et inconvénients

Selon le professeur de science politique, la lourdeur qui pourrait découler du fédéralisme dualiste "ne serait pas plus grande que celle de nos paralysies fonctionnelles actuelles". En tout cas, "elle représenterait le prix à payer pour maintenir des collectivités nationales dans un système étatique d'égalité".

Le spécialiste voit cinq avantages à cette formule dans le contexte canadien:

1—Elle répondrait à la crainte du Québec d'être de plus en plus minorisé au niveau des institutions fédérales par le simple jeu du calcul démographique et de la distribution des sièges parlementaires, des portefeuilles gouvernementaux et des postes d'administration.

2—Elle donnerait un droit de veto de protection au Québec, comme d'ailleurs au Canada anglais, sur des questions d'intérêt commun vital.

3—Elle permettrait ainsi, au niveau du parlement et de l'exécutif, que les décisions soient prises par une majorité de ceux qui sont les plus concernés et selon un système d'équilibre de pouvoir. Le degré d'autonomie des partenaires serait donc plus élevé.

4—Elle serait fondée sur le principe de la reconnaissance de l'existence et de l'égalité de deux nations.

5—Elle se caractériserait par une grande décentralisation, diminuant ainsi la distance entre le pouvoir et le citoyen.

Parmi les inconvénients que souligne l'auteur, mentionnons ceux-ci:

—La parité au Sénat et les vetos législatifs qui en découlent pourraient produire des situations de blocage ou de retard le jour où la majorité ne serait pas acquise au Sénat et/ou à la Chambre des représentants, ou que le Cabinet se trouverait fortement divisé selon les lignes d'un clivage national. Pour nuancer cette objection, disons qu'il existe des mécanismes de déblocage.

—La disparité démographique et peut-être économique pourrait rendre la formule peu enviable pour le Canada anglais.

A cela, M. Soldatos répond par l'exemple tchécoslovaque et souligne le fait que, "de toute façon, le droit à l'égalité nationale d'une communauté est lié à son identité qualitativement distincte et à l'importance de ses intérêts vitaux qui ne se mesurent pas par têtes d'habitants".

Comparaisons

Par rapport à la souveraineté-association, donc, l'avantage du fédéralisme dualiste gît, selon l'universitaire, dans la plus grande intégration des politiques et l'existence d'un pouvoir central fort. Sans compter qu'il nous permettrait d'opter pour une forme d'organisation politique, le fédéralisme, dont les contours nous sont familiers.

Par rapport au fédéralisme actuel ou renouvelé, l'atout du fédéralisme dualiste réside dans l'égalité des parties, le contrôle plus autonome de leurs destinées, la surveillance nationale de l'évolution du système, la reconnaissance de l'existence nationale du Québec, de ses droits de société et du principe de l'égalité des deux nations.

Bref, conclut-il, le fédéralisme dualiste répond jusqu'à un certain point tant aux aspirations d'égalité du projet de souveraineté-association qu'aux arguments de supériorité de la rationalité intégrative du système fédéral.

⁽¹⁾ SOLDATOS P. - *Souveraineté-association (L'urgence de réfléchir)*, France-Amérique, Montréal, 207 p.



gilles lesage
à québec

L'enjeu majeur de cette année législative pourtant fort chargée.

Par la réforme, le gouvernement fait droit à une revendication traditionnelle des municipalités: il leur confie presque tout le champ de l'impôt foncier scolaire, augmentant ainsi leurs sources de revenus de plus de \$331 millions. Déjà financées à 75 pour 100 par Québec, les commissions scolaires seront désormais à 100 pour 100, à même la richesse collective, tout en conservant la possibilité de se payer du supplément ou du superflu en cotisant les citoyens à l'intérieur de certaines limites.

La chèvre et le chou

C'en est donc fini du rôle de percepteur des commissions scolaires qui pourront, dorénavant, se consacrer exclusivement à leur mission de "précepteur", de dispensateur de services d'éducation, explique M. Tardif. Ce principe m'apparaît sain et normal, compte tenu que l'autonomie financière des organismes scolaires est du passé depuis belle lurette. Vouloir ménager la chèvre et le chou, libéraux et unionistes versent des larmes de crocodile sur cet aspect de la réforme mais, au-delà de leur désaccord, ils ne font valoir aucune autre solution de rechange. En ont-ils seulement ou préfèrent-ils, par stratégie, laisser le gouvernement sur la sellette en se donnant le beau rôle?

M. Ryan prétend que la réforme est incomplète et n'a pas été pensée de

manière satisfaisante parce qu'elle fait fi du rôle et des traditions des commissions scolaires, qui s'opposent farouchement au projet de loi. Le chef libéral estime que la réforme se fait sur le dos des commissions scolaires, dont les pouvoirs de taxation sont réduits à leur plus simple expression. Mais cette démarche n'est-elle pas inscrite dans les faits, de façon inéluctable, depuis au moins huit ans, depuis la baisse graduelle de l'impôt foncier normalisé?

L'opposition parlementaire estime par ailleurs que la réforme n'a pas été assez mûrie, que les consultations n'ont pas été assez exhaustives. Pourtant, rarement un projet de loi n'aura fait l'objet d'autant de palabres, conférences, colloques, réunions de comités divers, depuis trois ans.

Sans parvenir à rouvrir tout le dossier, l'opposition a réussi à faire entendre trois des principaux partenaires, lundi prochain.

Dirigisme ou courage?

Ainsi, l'Union des municipalités, l'Union des conseils de comités et la Fédération des commissions scolaires pourrout à nouveau faire valoir leurs vues. Il serait surprenant qu'elles apportent un éclairage inédit sur les principes d'une réforme qui a déjà été discutée ad nauseam, pour reprendre un mot malheureux, et pourtant exact, du ministre de l'Éducation.

M. Ryan, dont l'analyse semble moins rigoureuse depuis qu'il a quitté son bureau éditorial du Devoir, s'appuie sur le programme du PQ pour prétendre que le gouvernement veut tout simplement faire disparaître les commissions scolaires. Pourtant, rien dans les gestes qu'il a posés depuis trois ans, pas même la réforme en discussion, ne laisse entrevoir une telle échéance.

D'autre part, le chef libéral évalue à environ \$500 millions l'accroissement du fardeau fiscal provoqué par la réforme proposée. Mais on ne sait au juste sur quoi il fonde ses appréhensions, qui contredisent totalement les affirmations du ministre, M. Guy Tardif. Voilà un point parmi d'autres que la suite du débat devrait permettre de tirer au clair.

M. Ryan parle comme M. Biron — qu'il est d'ailleurs en train de doubler sur sa droite — en disant que le projet de réforme "est un exemple additionnel de la philosophie technocratique et dirigiste qui est tellement caractéristique du gouvernement actuel". Peut-être, mais il n'en reste pas moins que cette réforme est dans l'air depuis 1945 et qu'aucun gouvernement n'avait eu le courage de l'entreprendre. Qu'il y ait des ajustements à faire, des corrections de tir souhaitables, il faut en convenir, mais, sur l'essentiel, le gouvernement a fait son lit et est prêt à s'y coucher. Pour le meilleur et pour le pire!

Fiscalité: Lévesque sur la sellette

L'Assemblée nationale adopte aujourd'hui même, en dépit de l'opposition des libéraux et des unionistes, le principe (deuxième lecture) de la réforme de la fiscalité municipale.

Le projet de loi 57 est d'une importance capitale et il rejoint tous les citoyens et contribuables. Le ministre des Affaires municipales parle même avec fierté de charte de la fiscalité municipale. Il en était déjà question il y a plus de 30 ans, sous Duplessis, mais aucun gouvernement n'avait encore osé procéder à ce qu'un député libéral a qualifié de "plus grand bouleversement, plus grand chambardement dans nos annales législatives". Nulle surprise, donc, que la réforme suscite des remous et fasse l'objet de vifs débats qui se poursuivront jusqu'à la veille de Noël, à tout le moins.

Il faut être un expert pour s'y retrouver dans les dédales fort complexes d'un projet qui compte 543 articles. Je ne peux, quant à moi, que faire part de quelques observations sans prétention, simplement pour attirer l'attention sur l'important débat en cours au Parlement, sûrement

la page des lecteurs

Le Canada est né en 1608 et non en 1867

Dans leur récent message pastoral sur l'attitude des Québécois devant le référendum, les évêques du Québec font un rapprochement hypothétique entre le peuple de Dieu et le peuple du Québec, sous l'angle de la foi, de la religion, de l'Évangile, de l'Eglise, de Jésus-Christ, auquel rapprochement ils joignent "l'ensemble canadien" qu'ils font remonter à l'année 1607.

C'est sur ce dernier point que j'ai le privilège de contester ce message pastoral, car je considère que ce genre d'affirmation constitue un détournement de l'histoire canadienne.

En effet, "l'ensemble canadien" est une entité politique qui prend son origine beaucoup plus avant que l'année 1867, dans la chronologie. Sur ce point, les évêques se sont fourvoyés.

Les autorités internationales encyclopédiques attribuent la naissance de la nation canadienne à l'année 1608, sur l'initiative, dans l'honneur et la dignité, de Samuel de Champlain, qui en fut le premier gouverneur, dont M. Edward Schreyer est le 61e successeur.

Cet ensemble canadien, lequel est un pouvoir politique, un pays, une nation, un Etat, existe toujours, de par la Providence, tel que constitué et délimité par son fondateur, s'étendant de l'Atlantique au Pacifique. Champlain en a stipulé la dimension, soit "1.600 lieues de longueur", ou 4.800 milles, ou la distance approximative entre Saint-Jean, Terre-Neuve, et Vancouver, Colombie Britannique.

Le Canada est avant tout une construction politique cimentée par l'histoire.

Georges Boulanger
Lac St-Augustin de Québec

Le livre blanc: projet collectif

M. le rédacteur en chef

Je me suis procuré le livre blanc du gouvernement du Québec sur la nouvelle entente Québec-Canada, je l'ai lu en entier et je crois à mon humble avis qu'il est clair, précis et complet.

Evidemment, si l'on recherche dans ce volume des points sur lesquels les Québécois peuvent y trouver des avantages individuels, on sera déçu, parce que c'est un projet politique et collectif. Cela signifie que c'est un moyen de régler les problèmes de tiraillement constitutionnel et politique entre le Québec d'une part et le fédéral avec les autres provinces d'autre part, c'est aussi un moyen de donner à la société québécoise tous les outils nécessaires pour coordonner son développement économique et industriel et pour permettre son épanouissement linguistique et culturel.

De par son histoire, la société québécoise est tellement différente d'avec le reste du Canada dans sa

Le Canada est momifié dans un vieux statut

Il se dit et se publie tant de mots sur l'avenir du Canada, que nous nous sentons entraînés, nous aussi, d'y aller de notre point de vue même s'il n'apporte qu'un sujet de plus à discussion ou, peut-être mieux encore, à réflexion. On peut d'abord se demander s'ils sont nombreux ceux qui, anglophones ou francophones, ont déjà pris la peine de se mettre devant une carte géographique du Canada, l'ont posément scrutée et se sont rendu compte de l'immensité de ce territoire.

Le Canada, ce n'est pas un pays, c'est un continent. Larousse définit un continent: Vaste étendue de terre qu'on peut parcourir sans traverser la mer. "Ainsi, la devise du Canada, D'une mer à l'autre, (A Mari usque ad Mare) sans qu'on l'ait voulu, l'avoue en toute vérité...

D'autre part, toujours d'après Larousse, "un pays, c'est le territoire d'une nation". Comme le Canada, tel qu'on l'entend aujourd'hui, est peuplé de plus d'une nation, on peut donc en conclure, logiquement, que c'est un continent où prennent place plusieurs pays.

Et peut-on croire sérieusement qu'au centre de cette immensité, un

gouvernement, même aidé d'une nuée de fonctionnaires disséminés un peu partout, qu'un gouvernement posté à Ottawa est capable de connaître, comprendre et satisfaire les besoins de chaque région et les aspirations des habitants de chaque agglomération, du fin fond du Yukon comme de ceux qui habitent le bout du Cap-Breton ou de Terre-Neuve, ceux du Grand-Nord, des Prairies et de la Vallée du Saint-Laurent? C'est impensable! Ce ne sont pas des surhommes qui forment nos gouvernements; ce sont des humains avec leurs qualités, leurs capacités, leur science, leur bonne volonté, soit, mais aussi avec leurs faiblesses, leurs erreurs et leurs défauts, comme tout le monde, comme il s'en trouve aussi dans chacune des provinces du Canada.

De plus, il y a un phénomène naturel, irréversible, dans l'histoire du monde qu'on ne peut nier et auquel on ne réfléchit pas assez: c'est l'évolution, la marche en avant, la transformation... On ne peut empêcher un enfant de grandir, ni des couples de se former, ni des adultes de vieillir; on ne peut, dans des conditions normales, arrêter la nature de croître, la science de progresser, les inventions de se multiplier... Tout est en constante

évolution, les corps comme les idées, les pays comme tout le reste.

L'Europe n'est pas restée au Moyen-Âge, ni l'Asie au temps des Tchong ou des Ts'in; pourquoi le Canada serait-il condamné à rester momifié dans un statut de plus de cent ans? C'est un continent encore en formation; faut-il l'arrêter de se développer?

Il y a des provinces qui ont assez de piétiner sans avancer; elles sont devenues assez adultes pour prendre leur destinée en main. Les autres continueront leur progression seules ou groupées suivant leur besoin. Petit à petit, les provinces deviendront des pays autonomes avec frontières distinctes ce qui éliminerait les suspensions, les tiraillements actuels entre les habitants d'une même terre ayant des traditions, des idées et des aspirations différentes.

Et tous ceux-là qui craignent l'éclatement du Canada... n'auront plus qu'à oublier leurs peurs un peu ridicules car tous les habitants seront des Canadiens en plus d'être des citoyens de pays bien définis tout comme sur les autres continents; les Français, les Suédois, les Italiens, etc., sont tous des Européens tout en ayant pour pays

la France, la Suède, l'Italie, et ainsi pour les vingt et plus pays du continent européen.

Alors, se concrétiserait le mot de René Lévesque: "Plutôt que d'être des frères qui se chicanent, nous serions des voisins qui s'entraident."

Cette phrase sans équivoque

contient tout un programme pour en arriver à vivre en paix sur le sol canadien en développant des rapports d'amitié et des liens économiques "d'une mer à l'autre", car continuer à vouloir faire de ce continent un seul pays, sera toujours en fiasco!

T. B.-Naud
Deschambault



Chacun tire la "couverte" de son côté

J'ai toujours éprouvé le besoin de m'exprimer face à des situations injustes. Et je trouve qu'en ce moment, nous vivons une époque assez affolante!

Quel est ce flot de demandeurs qui montent constamment et dont le tumulte est en train d'étouffer le nationalisme. Le Québec est vivable en autant que chacun pense et agisse en fonction de sa collectivité. Le sommet économique de la Côte-du-Sud en est un exemple concret.

Mais l'intérêt particulier semble dominer actuellement... Chacun

semble vouloir avoir la plus grosse part du gâteau, comme des enfants...

Où est passé le bon sens et l'honnêteté de ceux qui nous ont précédés, nos ancêtres. Leur courage et leur ténacité, leur héroïsme, il faut le dire. Ils ont vécu pauvrement... sans voix ni pouvoir politique, sans aucune pension, sans allocation familiale, sans assistance sociale; ne se fiant qu'à leurs propres initiatives et leur esprit de débrouillardise pour joindre les deux bouts... C'est grâce à eux, si aujourd'hui nous sommes encore un peuple, une nation possédant sa propre langue, sa religion, ses mœurs, ses coutumes.

Que sommes-nous devenus! Un peuple de chialeux, de revendicateurs, d'insatisfaits chroniques, pendant qu'ailleurs, des enfants meurent de faim. C'est presque de l'insouciance collective!

Que dire de nos syndicats avec leur imbroglio et leurs négociations qui n'en finissent plus... Il y aurait certainement place pour de l'amélioration dans ces processus de renouvellement de conventions collectives...

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. "Coursier de la deuxième classe". Enregistrement no 1206.

SERVICE AUX ABONNÉS (TRIMÈRE)
647-3333 Lundi au vendredi: 8h30 à 19h30
Samedi: 9h00 à 13h00
RENSEIGNEMENTS **REDACTION**
647-3233 647-3394

Rodrigue Roberge
Dubéger, Québec

Pour beaucoup de gens, le gouvernement ressemble à une vache à lait que l'on trait à volonté; c'est une lame à deux tranchants, car attention, souvent ce que l'on va chercher d'une main s'envole de l'autre.

On oublie également le sort des défavorisés, chômeurs... ceux qui n'ont que le salaire minimum pour vivre. Et pourtant, ces gens paient le même prix pour les denrées alimentaires que ceux qui sont au haut de l'échelle salariale.

Il faudra en arriver à établir de meilleurs rapports sociaux dans notre société, adopter une philosophie de vie non pas axée uniquement sur le matérialisme mais sur l'humain.

Thérèse C. St-Pierre
St-Jean-Port-Joli

Elle se souvient

M. le rédacteur en chef,

Je suis terriblement choqué des propos tenus à l'égard de monsieur Stanké au sujet de l'émission Holocauste. J'avais son âge à l'époque de ces événements tragiques, ce sont des années cruelles que l'on ne peut oublier. Bien chanceux ceux qui regardent aujourd'hui ce passé d'un oeil indifférent et critique. Il faut vivre les situations pour les comprendre, mais nous devons respecter la mémoire de ces victimes innocentes, hommes, femmes, enfants brûlés vifs ou mutilés. Il est navrant de savoir que les criminels nazis ont une vieillesse plus heureuse que certains Canadiens au Canada... Bientôt on verra se former des Comités de soutien pour les voleurs, les assassins contre leurs victimes. Avec le peu de moralité des adultes, je m'inquiète pour l'avenir de nos enfants!

B. Damour
Québec

Comme toujours les francophones sont divisés

Le chef du Parti libéral vient de déclarer que l'élection dans le comté de d'Arcy-McGee est une gifle à M. René Lévesque. S'il ne se laissait pas aveugler par la partialité, il aurait plutôt constaté que c'était une gifle à tous les francophones. En effet ce vote vient tout simplement confirmer d'une façon éclatante que les anglophones ne veulent rien savoir au sujet des revendications de la collectivité francophone du Québec.

Que M. Ryan ne se fasse pas d'illusions, même son fédéralisme renouvelé sera battu en brèche par eux, si jamais on réussissait à se débarrasser du PQ. Qu'il lui suffise de se souvenir de l'aventure de Bourassa avec son bill 22 et de la hargne des anglophones. D'ailleurs il en va de même des réactions des

chefs politiques des autres provinces au sujet du livre blanc sur la souveraineté-association. Ce sont des réactions de même nature.

J'espère donc que tous ces faits nous feront réaliser qu'il n'y a qu'un moyen pour les francophones du Québec de répondre à ces réactions, si on ne veut pas se faire écraser. C'est de répondre un "oui" massif au référendum. Comme en 1942 lors du plébiscite. La solidarité des anglophones contre nous est sans failles. La nôtre doit être tout aussi unanime, car jamais nous n'aurons une aussi belle occasion de nous affirmer collectivement et massivement que lors de ce référendum. C'est par notre solidarité que nous ferons comprendre nos partenaires. Pas autrement.

Geo.-Henri Fortin
Alma

Au gouvernement-employeur-législateur, a/s M. René Lévesque, premier ministre

Les lois spéciales ou pas, les décrets, les interventions publicitaires pour régler nos conditions de travail,

C'EST FINI! Voyez ce que ça donne:

- Malgré la loi 50 (juin 1978), qui voulait laisser croire que l'employeur pouvait "décréter" nos conditions de travail;
- malgré la loi 59 (juin 1978), qui voulait nous encastrer dans un calendrier arbitraire de négociation;
- malgré la loi spéciale 62 (novembre 1979), qui interdisait l'exercice de moyens de pression pour... accélérer les négociations et qui n'a pas tenu ses "promesses" de dépôt patronal acceptable;
- malgré les règlements-décrets de la loi 50, qui tentent de nous ramener à l'arbitraire des années 50 en modifiant, sans consultation, et en pleine période de négociation (avril 1979), des conditions de travail essentielles et négociées depuis 13 ans;
- malgré les discours abondants dénigrant le secteur public et la fonction publique en particulier;
- malgré les déclarations publiques en forme de point de mire ou de fond de baril...

NOUS, PROFESSIONNELS SALARIÉS DE L'ÉTAT, NOUS VENONS DE REJETER, ENCORE UNE FOIS, LES DENIÈRES "EXIGENCES" PATRONALES!

car il reste des points essentiels à régler dont certains n'ont même pas été encore sérieusement abordés notamment:

- les modalités de l'avancement
- la mobilité
- la sécurité d'emploi
- le perfectionnement
- l'élimination des disparités discriminatoires
- la prime d'éloignement
- les frais de voyage, etc.

Maintenant, si vous agissiez sérieusement ? et si, enfin, vous vouliez négocier ?

Syndicat de professionnels du gouvernement du Québec

faits divers

Après le vol de \$3 millions, Lachapelle était calme

MONTREAL (PC) — C'est d'une voix calme que Gilles Lachapelle aurait annoncé au répartiteur de service à la Brink's, le 30 mars 1976, qu'il venait de se faire "faire", d'un montant évalué plus tard à environ \$3 millions.

C'est ce qu'a expliqué hier ce répartiteur, M. André Cockburn, alors qu'il témoignait au procès de Lachapelle et de Roland Brunette, deux ex-employés de la Brink's accusés d'avoir conspiré en vue de commettre ce vol à main armée, survenue dans le Vieux-Montreal, ainsi que celui d'environ \$50.000, devant être commis au détriment d'un magasin Cooprix de la rue Legendre.

Cockburn a déclaré au jury, que préside le juge Jean-Guy Boilard, qu'il était 15h environ lorsqu'il a reçu l'appel téléphonique de Lachapelle, qui disait être alors à l'île

des Soeurs. Lachapelle lui aurait déclaré au même moment qu'il n'avait pas subi de blessures, qu'il avait été menotté dans le camion et qu'il avait pu se libérer pour ensuite téléphoner. C'est M. Cockburn qui a personnellement prévenu la police du vol.

Répondant aux questions du procureur de la Couronne, Me Yves Berthiaume, le témoin a dit que, le 30 mars 1976, le camion de la Brink's était affecté au circuit 54, soit celui du bas de la ville, et qu'il incluait un arrêt à la Banque Royale du Canada, au 360 ouest rue Saint-Jacques, où est entreposé dans une chambre forte l'argent destiné aux différentes succursales bancaires.

A bord du camion, l'équipe comprenait ce jour-là MM. Saint-Pierre et Durant com-

me gardes, M. Wilfrid Grant, le messager, et Lachapelle, chauffeur du camion.

C'est après avoir défini ses fonctions de répartiteur que M. Cockburn a aussi expliqué qu'une vingtaine de réceptions et de cueillettes sont effectuées quotidiennement par les camions de sa compagnie à la succursale bancaire de la rue Saint-Jacques.

Selon lui, la moyenne d'une cueillette est d'environ \$3 millions. En contre-interrogatoire mené par les procureurs de la défense, Mes Robert La Haye et Robert Beaudet, le témoin n'a pas dérogé de sa version originale, y apportant tout au plus certaines précisions qu'on lui sollicitait.

Le procès entre aujourd'hui dans sa quatrième journée.

L'appareil surchargé volait trop bas (Déry)

MONTREAL (PC) — Le coroner Stanislas Déry a affirmé mercredi qu'il en était venu à la conclusion que l'écrasement en mai dernier d'un avion du ministère fédéral des Transports pouvait être imputé au fait que l'appareil avait volé trop souvent

et trop bas et qu'il avait été un peu surchargé.

M. Déry a cependant ajouté que rien dans la preuve présentée jusqu'à présent ne pouvait lui permettre de croire à une responsabilité criminelle dans cet écrasement

qui a entraîné la mort des deux pilotes, Roger James Cavanagh, 46 ans et Michael Delisle, 39 ans, tous deux de Montreal.

Il devait par la suite ajourner l'enquête au mois de janvier, sans toutefois préciser de date.

Ontario: fin de la grève des 3,000 gardiens de prison

TORONTO (PC) — Une grève illégale des gardes des prisons de l'Ontario a pris fin hier soir quand leur syndicat, celui de la fonction publique de l'Ontario, a ratifié une entente intervenue plus tôt dans la journée avec le gouvernement provincial.

Un porte-parole du syndicat a déclaré que le résultat final n'était pas disponible mais que l'entente avait été acceptée "par une bonne qualité". En grève depuis dimanche dernier à minuit, les 3.000 gardiens de prison ont donc repris le travail, ce

matin.

Quelques heures avant le vote, le président du syndicat, M. Sean O'Flynn, avait plaidé coupable à l'accusation d'outrage au tribunal pour avoir défié une injonction contre la grève.

CHRC 80 EN TÊTE

Nombre total d'auditeurs par semaine:

	7 ans et plus	18 ans et plus
CHRC	438,100	378,100
CJRP	321,700	271,500
CFLS	304,300	227,200
CHOI-FM	212,600	162,600
CKCV	192,400	169,100
CBV	175,900	164,200
CJMF	123,800	113,100
CBV-FM	49,100	43,300
CKRL	34,000	31,000

Source: BBM, automne 79

Bientôt 80, une bonne année pour les auditeurs du No 1

CHRC 80 A VOTRE RADIO...

Hold-up de \$17,600

Un malfaiteur a fait main basse sur \$17,600 en chèques, mardi à 14h, au centre commercial Place Laurier, à Sainte-Foy.

Une employée du magasin Distribution Les Atomes

Enr. allait effectuer un dépôt à une banque de la place commerciale lorsqu'un jeune homme lui a adressé quelques mots avant de la menacer à l'aide d'un couteau.

Craignant pour sa vie, la

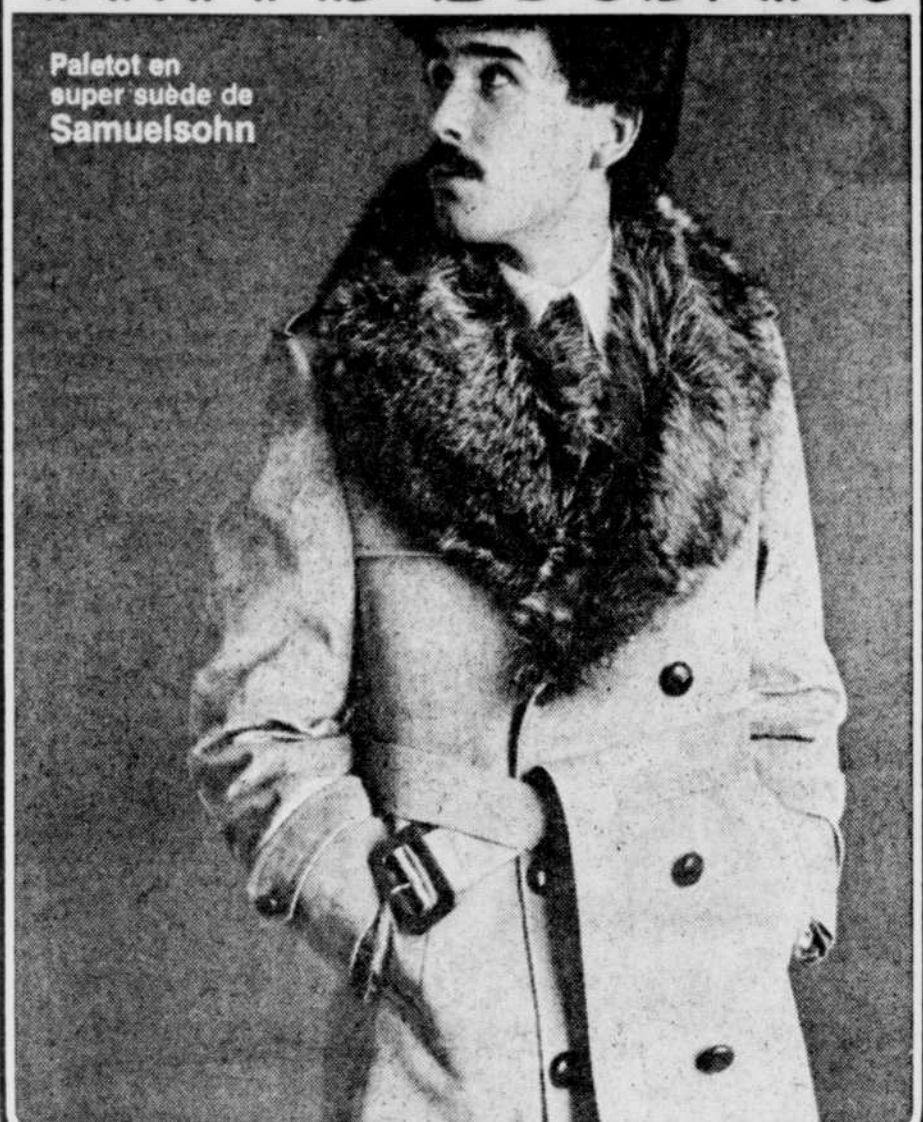
dame a lancé le portefeuille qui contenait un montant de \$17,600 sous forme de chèques. Le bandit s'en est alors emparé. Il devait s'enfuir à bord d'un véhicule où l'attendait son complice.



Place Québec 524-5263
Place Bonaventure 875-2013
6818, rue St-Hubert 273-2851
St-Bruno 653-9422

ARMAND BOUDRIAS

Paletot en super subde de Samuelsohn



les vérités de la... police

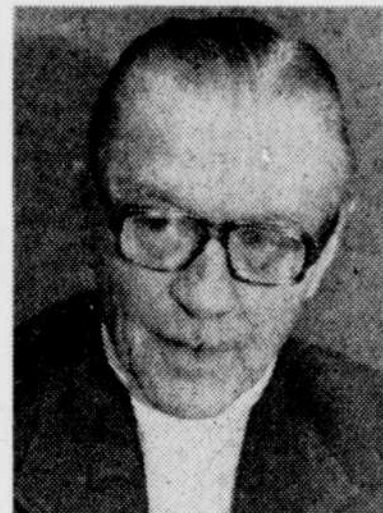


par Guy DUBÉ

Dans un communiqué, le Groupe de défense des droits des détenus de Québec (GDDDDQ) estime que les droits du jeune André Beaulieu, qui a été trouvé pendu à l'aide de ses bas dans une cellule de la centrale de police de Québec, la semaine dernière, ont été bafoués. Rappelant la célèbre affaire Richard Charest, le GDDDDQ déclare à ce sujet que "la leçon n'a pas porté". Le groupe demande en outre "que les policiers responsables d'avoir bafoué les droits du prévenu André Beaulieu, droit au silence et droit à comparaître devant un juge, soient suspendus et appelés à répondre de leurs actes".

Enquête du coroner

C'est le coroner du district judiciaire de Québec, Me J.-Armand



Me J.-Armand DROUIN

Drouin, qui présidera l'enquête publique sur les circonstances qui ont entouré la mort d'André Beaulieu, âgé de 19 ans, de Québec, trouvé pendu dans sa cellule la semaine dernière. La date n'a pas encore été fixée.

Policier blanc chez les Indiens

La réserve indienne de Whitehorse vient de gagner une bataille vieille de trois ans en obtenant la permission d'Ottawa de mettre sur pied son propre corps policier au Yukon. Le ministre de la Justice du Yukon, M. Doug Graham, a laissé savoir que le corps policier aura 12 constables spéciaux en mars prochain. Incidemment, le premier policier qui sera en fonction sera John Maloney, un Blanc originaire de la Nouvelle-Écosse, qui a été le coordonnateur de la bataille qu'ont livrée les Indiens.

Vois d'autos

Une automobile est volée à toutes les 32 secondes aux États-Unis, pour un total annuel de près d'un million de véhicules. Ce sont des gangs professionnels qui opèrent ce trafic qui coûte \$4 milliards annuellement aux Américains.

Trophée à la SQ

La Sûreté du Québec (district de Québec) a reçu, la semaine dernière, le trophée annuel de la Croix-Rouge pour la forte participation des policiers lors de la clinique de sang de juin dernier. Selon l'agent Pierre Bourgault, du service des communications, 41,8 pour 100

des policiers ont donné de leur sang. Une initiative louable!

Motoneiges

Les policiers éducateurs du Canadien National rappellent aux mo-



toneigistes qu'il est interdit de circuler aux abords des voies ferrées. L'hiver dernier, pour l'ensem-

Droits des détenus bafoués à Québec?

ble du Canada, 13 accidents de motoneige sont survenus dans le voisinage immédiat des voies ferrées du CN. Et il y en a qui prétendent que 13, c'est un chiffre... chances.

Médailles d'honneur

Deux policiers à l'honneur, cette semaine. D'abord le sergent Georges Boilard, responsable du détachement de la SQ à New Carlisle, en Gaspésie: les policiers de ce poste ont "presque honte" de leur "chef" qui vient, encore une fois, de prendre la décision de ne pas changer sa "Duster rouge mat rouillée" de l'année 1973. "Avec son salaire de sergent, il pourrait s'acheter une meilleure automobile", plaident-ils. De leur côté, les policiers au détachement de l'Étape, dans le parc des Laurentides, songent à se cotiser pour acheter un appareil photographique à leur supérieur, le sergent Jean Bernier, qui est revenu bredouille de trois excursions de chasse qu'il a faites, cet automne, au Labrador, à l'île d'Anticosti et dans le Maine. "D'après nous, il regarde dans les arbres quand il se promène dans le bois", m'a raconté un policier.

Deux retraités

Deux policiers de la sûreté municipale de Québec ont pris leur retraite, en fin de semaine dernière.

Ce sont l'inspecteur Roger Bourré (34 ans de service) et le sergent-détective Gérard Labbé (32 ans de service).

VENTE



LINCOLN VERSAILLE
MERCURY MARQUIS
COUGAR XR7

MARK VI
ZEPHIR
MONARCH

BOBCAT
CAPRI
FIESTA

CAMIONS FORD
BRONCO

Sans contredit, Jean Tardif présente le plus beau choix de cadeaux que vous puissiez vous offrir à Noël toute une gamme de voitures neuves, modèles '79 et '80, ainsi qu'une bonne sélection de voitures usagées. Tout cela avec un service de qualité reconnue.

Mais le plus beau cadeau que Jean Tardif puisse vous faire, c'est de vous les offrir, à ce moment-ci, à des prix plus que surprenants. À Noël offrez-vous un cadeau signé:

JEAN TARDIF
MERCURY LINCOLN CAMIONS FORD

Situé à Neuville, autoroute 40 et à Saint-Raymond, Cte de Portneuf
Tél.: Québec, ligne directe: 692-1313/Portneuf: 337-7339/Neuville: 876-2793

BIJOU PRIX



BIJOU PRO

UNIS POUR MIEUX VOUS SERVIR DANS TOUT LE QUEBEC METRO...

BIJOU PRO et BIJOU PRIX REGROUPENT PLUSIEURS MARCHANDS QUI ONT POUR SEUL BUT DE VOUS OFFRIRE UN PLUS GRAND CHOIX DE QUALITE ET AUX PLUS BAS PRIX!

N.B. Ces prix spéciaux sont en vigueur jusqu'à l'écoulement de la marchandise.



BRELOQUE GOELAND

Découpée, coupe diamant, or 10 carats.

19⁹⁵



BOUCLES D'OREILLES A MOTIFS

Avec coupe diamant, or 10 carats.

27⁹⁵



BRELOQUE TREFLE

Dans fer à cheval, or 10 carats.

14⁹⁵



BAGUE CHEVALIERE

Avec coupe diamant, or 10 Carats.

22⁹⁵



BRELOQUE

"Amoureux dans triangle", or 10 carats.

13⁹⁵



Tous les bijoutiers BijouPrix effectuent tous genres de réparations de bijoux, montres, etc. Ils gravent aussi bijoux, trophées, etc.

BEAUPORT

BIJOUTERIE ENR.

148, rue Seigneuriale, Beauport

667-4101

VAL-BELAIR

BIJOUTERIE MILLETTE ENR.

476, boul. Pie XI, Val-Bélair

842-6589

STE-FOY

BIJOUTERIE LA LIGORNE ENR.

Carrefour La Pêrade, 3440, ch. 4-Bourgeois, Ste-Foy

653-6220

LIMOILLOU

BIJOUTERIE GAUTHIER & LEMAY ENR.

1804, 1re Avenue, Québec

523-6115

STE-FOY

BOULANGERIE L'ANTARES LTEE

Village Normand, Place Laurier, Ste-Foy

651-7226

STE-ODILE

BIJOUTERIE ROY ENR.

Place des Chênes, Québec

627-1445

BIJOUTERIE JUROLENE

120, 1re Rue ouest, Thetford Mines — 338-4748

Plan mise de côté accepté chez tous les bijoutiers associés Bijou Prix.

BIJOU PRIX

NOUVEAU SERVICE A LA CLIENTELE:

notre service se veut excellent, toutefois, si vous avez des plaintes à formuler, vous pouvez maintenant le faire en composant

661-8428

BIJOU PRO

par Marcel COLLARD

justice



Son beau-frère inculpe Mathurin

Peu après l'agression dont fut victime Mme Jeanne d'Arc Gaulin, le premier juin 1979, Pierre Gagnon, âgé de 28 ans, alerté par un coup de feu, vit son beau-frère Réjean Mathurin, portant une arme et pourchassé par M. Robert Gaulin. Regardant en direction de l'épicerie Gaulin où fut assassinée Mme Gaulin, le témoin a déclaré aux jurés, hier, au procès de Réjean Mathurin et de Normand Fortin, accusés de meurtre avec préméditation, qu'il allait rendre visite à sa mère ce matin-là. Chemin faisant, sur la rue Saint-Sauveur, voyant l'automobile de son beau-frère Réjean Mathurin, il s'était approché pour constater que son propre frère, Noël, âgé de 19 ans et ayant les cheveux très blonds, était à bord. Noël lui fit part que ce n'était pas le temps de lui parler. Puis, il entendit un coup de feu. Il se retourna. Réjean Mathurin s'approchait à la course, poursuivi par M. Gaulin. Mathurin jeta le sac de poubelle dissimulant l'arme et vit que M. Gaulin se jetait par terre. En montant à bord de l'automobile, Mathurin enleva le sac recouvrant sa tête et prit la fuite en compagnie de Noël Gagnon.

Quelque temps après, dans la même journée, chez Mathurin, avec lequel il était allé chercher Normand Fortin, Pierre Gagnon a relaté que Fortin avait dit: "Si quel- qu'un déclare Réjean, c'est moi qui va s'en mêler".

Répondant à Me Jean Lortie, procureur du ministère public, le témoin a précisé qu'il s'était rendu lui-même au bureau des enquêteurs de la sûreté municipale de Québec, plusieurs jours après. A ce moment, il avait rapporté la présence de Normand Fortin dans l'automobile de son beau-frère. Me Lortie demanda alors qui était dans l'auto. Après avoir dit d'abord qu'il refusait de répondre, Pierre Gagnon révéla qu'il s'agissait de son frère. Jusqu'à ce jour, (hier), il n'avait

point révélé ce détail, expliquant en réponse à Me Marc Delisle, procureur de Normand Fortin: "Je ne voulais pas laisser un gars en prison pour rien; je me sentais menacé et j'ai discuté avec mon avocat (Me Guy Roy) qui m'a conseillé de dire la vérité".

Précédemment, le témoin avait dit qu'il avait connu Normand Fortin le premier juin seulement. L'accusé déclara tout haut qu'il ne le connaissait pas et le juge Jean Bienvenue intervint pour l'aviser de laisser parler son avocat au risque d'être expulsé de la salle jusqu'à la fin du procès.

Autres témoins

M. Jean-Marie Genest, un camionneur, ayant entendu des aboiements, croyait qu'on venait d'abattre un animal, avant d'apercevoir quelqu'un courant avec un objet ressemblant à une arme et "sauter" dans une automobile, d'un ton vert foncé. Une fois à bord, le passager avait une main posée sur le tableau de bord et semblait cacher quelque chose sous la banquette. "Ils sont passés devant moi et j'aurais même pu prendre le numéro de licence" a-t-il ajouté.

Un autre témoin, le policier Jean-François Roy, découvrit, à proximité de l'épicerie, un sac de poubelle vert et une douille vide de fusil de calibre 12.

Avant la pause du midi, le juge Bienvenue a libéré les huit hommes et les quatre femmes du jury jusqu'à aujourd'hui, les informant qu'il devait décider d'une question portant sur le droit.

Procès de Paul Gravelle

Les jurés devront poursuivre aujourd'hui leurs délibérations au procès de Paul Delaney-Gravelle,

inculpé sous six chefs d'accusation de séquestration et de vol à main armée à la suite d'un vol au bureau de poste central de Québec, survenu le 5 février. Les sept hommes et les cinq femmes ont entamé les discussions mardi soir après l'adresse du juge Ivan Mignault, de la cour supérieure, chambre criminelle. Hier midi, ils faisaient parvenir une enveloppe au juge, contenant certaines questions. Plus tard, dans l'après-midi, le juge convoquait les jurés pour les informer, après mûre réflexion, que la loi interdisait de répondre ou même de formuler les questions publiquement en raison de leur libellé qui était de nature à divulguer à des tiers ou même aux parties concernées des éléments de leurs délibérations devant rester confidentiels après le procès et durant toute leur vie. Séance tenante, une femme du jury remit au juge deux questions que le juge, cette fois, a rendues publiques. En substance, les questions portaient sur le droit de certains jurés de tenter d'influencer d'autres jurés et du droit de rendre un verdict si seulement 10 d'entre eux sont d'accord et que les deux autres sont dissidents.

Le juge Mignault a expliqué que des jurés pouvaient chercher à faire partager leur point de vue à d'autres jurés et que ceux-ci pouvaient se rallier si honnêtement et consciencieusement, ils en venaient à la conclusion que leur opinion pouvait être prématurée ou qu'elle puisse être attribuable à une erreur. Cependant, dans le cas contraire, si des jurés ne pouvaient se rallier de lavis des autres ou rallier les autres à son opinion, le jury devait rapporter un désaccord et ne point rendre de verdict.

Vers 18h, les jurés ont quitté le palais de justice pour le souper, avisant qu'ils seraient de retour à 20h30, pour continuer leurs délibérations.

Un bambin cause un incendie

Un enfant âgé de cinq ans serait à l'origine d'un incendie qui a détruit une maison de deux logements, hier matin, au 21 de la rue Plante, à Lévis.

Selon les premières constatations des enquêteurs de la sûreté munici-

pale, le bambin aurait mis le feu au logement de ses parents en jouant avec des allumettes. Les locataires de l'immeuble ont cependant pu évacuer sains et saufs l'immeuble.

Les deux appartements constituent

des pertes totales. L'incendie qui a débuté vers 9h30, a jeté sept personnes sur le pavé, causant pour environ \$50,000 de dégâts. Les 13 pompiers de la municipalité ont lutté pendant une heure avant de maîtriser des flammes.

LE TIRE-LIVRES

FAIT DES GAGNANTS TOUS LES JOURS !

CHACQUE JOUR DE LA SEMAINE JUSQU'AU 14 DÉCEMBRE

UN JEUNE EST PROCLAMÉ GAGNANT SUR LES ONDES DE CKCV

IL SE VOIT ATTRIBUER DES LIVRES DE SON CHOIX

POUR UNE VALEUR DE \$35.00

ET SES PARENTS REÇOIVENT UN ENSEMBLE DE LUXE

STYLO-BILLE / PORTE-MINE « PARKER »

VOUS POUVEZ TOUS Y PARTICIPER...

RENDEZ-VOUS CHEZ DUSSAULT OU CHEZ GARNEAU

pour y remplir votre coupon de participation

ET SOYEZ À L'ECOUTE DE CKCV

pour la proclamation du gagnant

CETTE SEMAINE, LES ÉDITIONS



PROPOSENT, POUR VOS CADEAUX 'JEUNES'

365 Grains de sable

80 Légendes et récits

1001 Bruits de la ville

10/15 Club « 10/15 »
choix de 4 volumes doubles

RÉDUCTION DE 10% SUR TOUS LES LIVRES POUR JEUNES

LITO

L'ÉDITEUR DES LIVRES CHOUETTES

47-49 rue Buade

34 rue Sainte-Anne

Place Québec

Librairie Garneau

Place Fleur-de-Lys

Place Laurier

Centre d'achats Jadis

Galerias Chagnon

Très étonné,
le prof de géographie
aperçut la rivière
suivre son cours
(Anonyme Arvida)

Au 6/36, on peut aussi gagner
avec 5 et même 4 bons numéros!

6/36

Institut Janine Lemelin
Place Laurier (Lorca, Paquet 2e)



Claude Moisan, maître maquilleur et lauréat du dernier Congrès d'Esthétique, sera à notre Institut pour vous conseiller les 7 et 8 décembre.

653-6331

Produits
Michel Dumas, Paris

charcuterie

Maifleur

...un goût
québécois



Trio de tables rondes
sans chevalier

Tables d'appoint verre et chrome.
L'ensemble: \$69.95



le prêt-à-apporter
du meuble design

Angle boulevard Hamel et Henri IV — Tél.: 871-2221

au royaume de la
Camera

359 est, boul. Charest
Québec
529-2557

3207, chemin Ste-Foy
(Centre de la Colline)
Ste-Foy, 653-3220

TU SAIS CE QUI ARRIVE
AU ROYAUME DE LA CAMERA,
359 BOUL. CHAREST EST, QUEBEC...

UNE "MATERNELLE — PHOTO" POUR ENFANTS
AVEC LEURS PARENTS. IL Y AURA: UN CLOWN,
DES SEANCES DE PHOTOS, DES FRIANDISES... DES
SURPRISES... LES 13 ET 14 DECEMBRE DE 3 H. P.M.
A 9 H. P.M. ET LE 15 DECEMBRE DE 10 H. A.M. A 6 H. P.M.
IL Y A AUSSI DES CAMERAS A
GAGNER EN PRIX DE PRESENCE...
OUI, OUI, OUI!!

ON T'ATTEND!

TELEPHONE:
529-2557

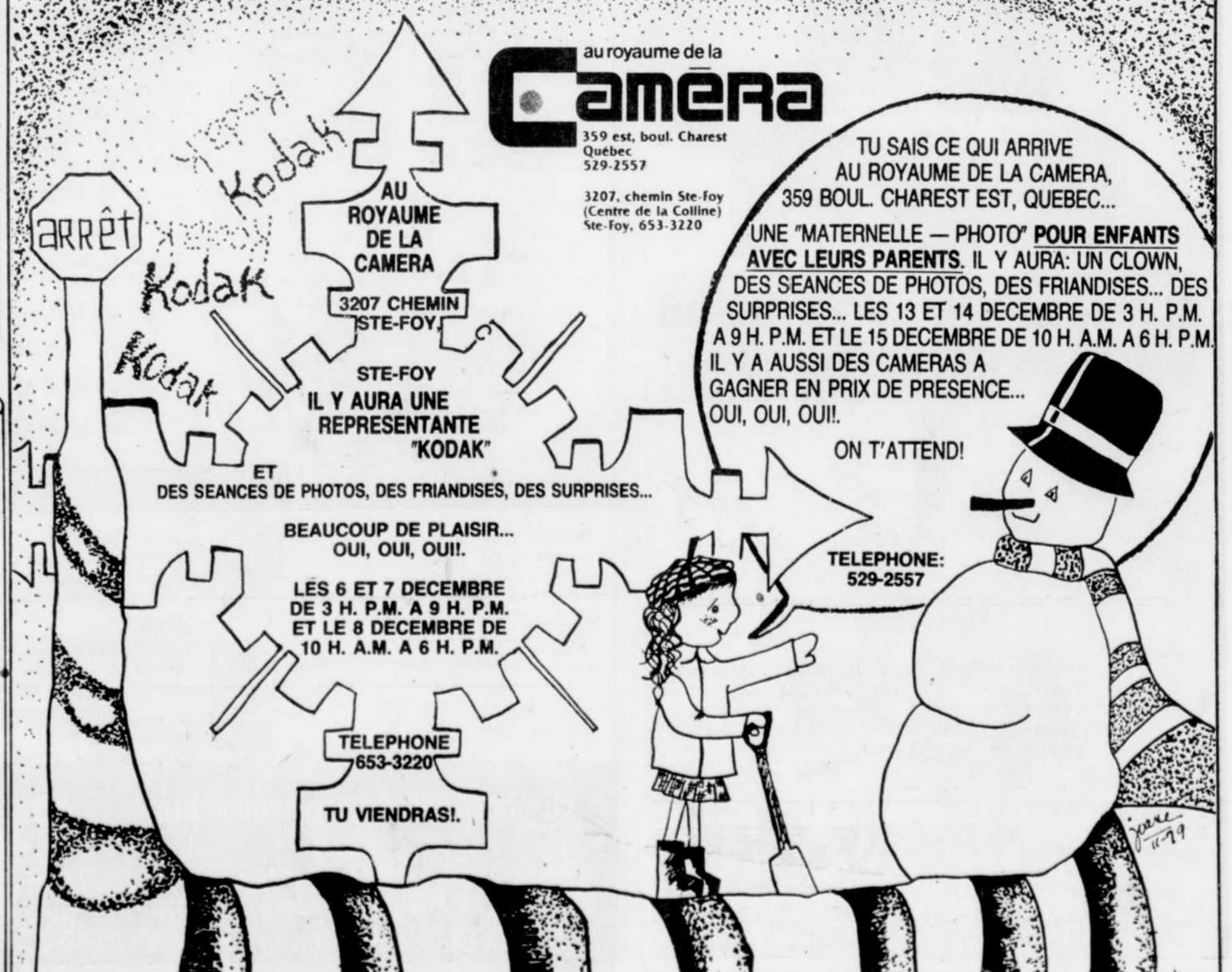
ET
DES SEANCES DE PHOTOS, DES FRIANDISES, DES SURPRISES...

BEAUCOUP DE PLAISIR...
OUI, OUI, OUI!!

LES 6 ET 7 DECEMBRE
DE 3 H. P.M. A 9 H. P.M.
ET LE 8 DECEMBRE DE
10 H. A.M. A 6 H. P.M.

TELEPHONE
653-3220

TU VIENDRAS!



Salon Fleuri

Un Noël
Fleuri

Jusqu'au 21 décembre, profitez de l'offre très spéciale du Salon Fleuri

POINCETTIA (Fleur de Noël)
à partir de \$10.50

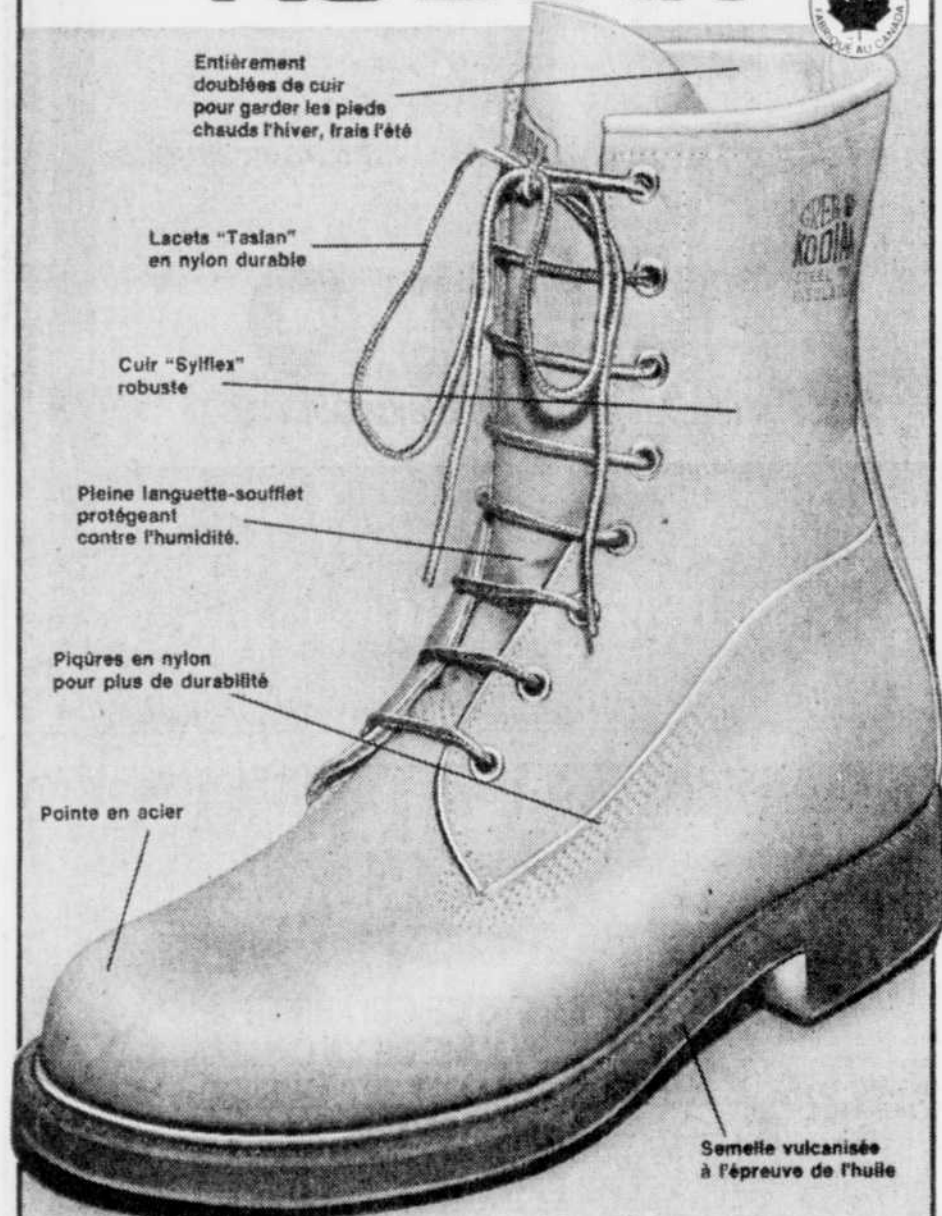
- Le choix le plus diversifié de fleurs et plantes
- Les arrangements floraux les plus audacieux réalisés par des artistes
- Deux planchers bondés de suggestions pour tous les budgets
- 48 années au service des Québécois
- Stationnement de 125 places à l'arrière du magasin.

135 St-Joseph Est 524-5218



Miracle Mart

GREB KODIAK



Entièrement doublées de cuir pour garder les pieds chauds l'hiver, frais l'été

Lacets "Taslan" en nylon durable

Cuir "Sylflex" robuste

Pleine languette-soufflet protégeant contre l'humidité.

Piqûres en nylon pour plus de durabilité

Pointe en acier

Semelle vulcanisée à l'épreuve de l'huile

Faites confiance aux robustes bottes de travail Kodiak

Bottes 8" à pointe unie
Prix ordinaire: **54⁹⁹** paire

Bottes 8" à pointe d'acier
Prix ordinaire: **59⁹⁹** paire

Les deux en pointures 7-12 avec demies (pas de 11-1/2)

Au choix

43⁹⁹

paire

Rabats
jusqu'à
\$16

Miracle Mart

Prix de solde et prix spéciaux en vigueur du mardi 6 au samedi 15 décembre jusqu'à épuisement des quantités. Les prix ordinaires mentionnés sont ceux de Miracle Mart.

En vente dans tous les magasins Miracle Mart

Dossier "Quebec Land Realty Co."

Me Clément Richard a lui-même suggéré des poursuites pénales

par J.-Claude RIVARD

Le président de l'Assemblée nationale, Me Clément Richard, a déclaré, hier, avoir personnellement recommandé à l'avocat Guy Bertrand de recourir aux services d'un des meilleurs criminalistes de Québec pour que des poursuites pénales soient prises contre deux médecins de la Rive-Sud, un courtier de Sillery, et la firme Quebec Land Realty Co., en septembre 1973.

Ce criminaliste, maintenant membre de la cour supérieure, le juge René Letarte, a expliqué que des accusations de fraude ont été portées, à l'époque, après que l'on ait pris tous les soins nécessaires pour éviter d'élaborer inutilement la réputation de personnes concernées.

Pour sa part, le juge Gilles Carle, de la cour des sessions de la paix, a déclaré qu'il a personnellement signé les avis de sommation, signifiés aux docteurs Jules Racicot et Jean-Paul Couture, de Lévis, après avoir tenu une préenquête qui avait pour but de scruter le sérieux, à première vue, des plaintes qui furent subsequmment logées par le procureur de Me Bertrand.

Le président Richard, de même que les juges Letarte et Carle, ont

été les trois témoins entendus, hier, en défense, par le juge Georges Pelletier, de la cour supérieure. Selon une vieille tradition, ils ont témoigné hors de la boîte réservée aux témoins, vu leur qualité d'avocats.

Ils comparaissent à la demande du bâtonnier Guy Pépin qui défend les intérêts de Me Bertrand et de son associé, en matière immobilière, le dentiste Marcel Laverdière, dans le cadre de poursuites pour diffamation totalisant quelque \$380,000, intentées par les docteurs Racicot et Couture.

Me Bertrand et le Dr Laverdière ont acheté, en 1970, une propriété sise à l'angle des rues Saint-Jean et Saint-Stanislas, dans le Vieux-Québec. La bâtisse, propriété des deux médecins et administrée par la Quebec Land Realty Co., leur a été vendue au prix de \$240,000 par le courtier Henri Abel. Alors que ce dernier leur avait promis des revenus annuels d'environ \$5,000, l'investissement ne devait rapporter que des déficits successifs, au cours des années suivantes. Tel est le cœur du litige.

Accusés de fraude, les docteurs Couture et Racicot ont été libérés de leur enquête préliminaire, en septembre 1974. La Cour suprême a confirmé, en novembre 1978, qu'il n'y a pas eu de dol de leur part,

même si le dossier révèle qu'il y a eu, quelque part, de fausses représentations.

Me Clément Richard

Le président de l'Assemblée nationale a révélé qu'il était l'associé de Me Bertrand, lorsque ce dernier lui a montré des documents établissant qu'au lieu des profits anticipés, l'investissement n'a rapporté que des déficits.

"Ces documents m'ont plus que troublé. J'étais à peu près certain que, délibérément ou involontairement, il avait été induit en erreur par les vendeurs", a-t-il dit.

Quelque temps après, il dit avoir pris connaissance d'une mise en demeure adressée à Quebec Land Realty Co. par l'avocat Roger Thibodeau, révélant que les docteurs Racicot et Couture avaient eux-mêmes été l'objet d'abus, ayant acquis l'immeuble sous de fausses représentations.

Assuré qu'il s'agissait d'un acte de nature pénale, Me Richard a alors convaincu son associé qu'il fallait consulter un criminaliste neutre et indépendant, Me Letarte.

"Je lui ai même dit qu'il lui faudrait une certaine dose de courage et qu'il était important que certains citoyens se compromettent pour éviter que le marché de

l'immeuble se fasse de cette façon", ajoute Me Richard, alors qu'il était contre-interrogé par Me Raynold Belanger, procureur des deux médecins.

Le juge Letarte

Libéré du secret professionnel par son ex-client, le juge René Letarte a juré avoir pris toutes les précautions nécessaires avant de loger des plaintes en cour des sessions de la paix.

Avant pris connaissance des documents de Me Bertrand, il crut nécessaire de chercher à confirmer leur sérieux en faisant effectuer des perquisitions par des policiers expérimentés. Des expertises ont été faites par un spécialiste en délits commerciaux du ministère de la Justice. Il y a eu des discussions avec le procureur de Quebec Land Realty Co. et avec deux employés de cette dernière. L'un d'eux révéla l'existence d'un malaise semblable pour un autre immeuble de la compagnie. L'autre révéla que des sommes d'argent avaient été artificiellement insufflées dans l'entreprise pendant la période de garantie de revenus.

Il a personnellement rédigé les actes d'accusation et les a présentés au juge Carle en faisant témoigner Me Bertrand sous la foi du serment.

Le cadeau qu'on ouvre en premier Kodak



COLORBURST 250

Nouvel appareil instantané de Kodak. Aucun ajustement de distance. Flash électronique incorporé.



EKTRALITE 10

Caméra 110 compacte. Aucun ajustement de distance. Flash électronique incorporé.

EKTRALITE 30

Caméra 110 compacte. Flash électronique incorporé. Objectif f5.6. Un voyant lumineux vous indique quand utiliser le flash.



Projecteur CAROUSEL 750-H

Contrôles à distance pour marche avant, marche arrière et mise au point. Objectif 102mm f2.8. Lampe au quartz

DEMONSTRATION

Nous vous invitons personnellement à venir rencontrer des conseillers de Kodak pour arrêter votre choix sur le cadeau rêvé que vous recherchez.

au Mail St-Roch
et à Place Laurier
Jeudi et Vendredi
de 17.00 à 21.00 h.
Samedi
de 11.00 à 17.00 h.
de cette semaine



HANDLE

Caméra instantané à bas prix. Aucun ajustement. Utilise "Flip flash".

La photo c'est notre spécialité

MAIL St-ROCH Québec 529-5741
PLACE LAURIER Ste-Foy 656-1717
CARREFOUR Charlesbourg 623-1504

**PHOTO CENTRE
BRUNET**

Le voleur déguisé en panda: verdict de suicide

par Guy DUBE



Serge Masson, (à gauche), directeur de la sécurité à Place Laurier, et le représentant du ministère de la Justice, Me J.-Armand Drouin, examinent le déguisement qui a servi à Angers.

Le coronar du district judiciaire de Québec, Me J.-Armand Drouin, a rendu, hier, un verdict de "mort violente par autodestruction à l'aide d'une arme à feu" dans le cas de Paul Angers âgé de 26 ans, de Sainte-Foy, qui, le 11 septembre dernier, déguisé en ours, a tenté de perpétrer un vol à main armée à la succursale de la Banque de Montréal de Place Laurier.

Les faits étalés par les 14 témoins appelés à la barre sont les suivants. Vers midi, le 11 septembre, l'amie de coeur de Paul Angers, Danielle Villeneuve, âgée de 21 ans, allait le reconduire en automobile au centre commercial. Il lui avait auparavant précisé qu'il devait se déguiser pour effectuer une distribution de pamphlets dans le mail, dans le cadre de l'Année internationale de l'enfant.

Mais il en fut autrement. Un peu avant 13h, l'ours panda entrain dans la succursale bancaire, tira un coup de feu dans les airs, fermait les portes coulissantes (sans les verrouiller) et exigeait de voir le directeur, en criant "tout le monde par terre!".

Le directeur était absent. L'ours s'en est donc pris à son adjoint, M. Bernard Perreault. Ce dernier a réussi à se débarrasser de sa mauvaise posture en plongeant derrière un bureau.

Angers a attrapé une caissière, Mme Ghislaine Gilbert, et lui a braqué son revolver de calibre .38 contre la tempe.

sécurité à Place Laurier, M. Serge Masson (ex-policier à la sûreté municipale de Sainte-Foy), passait par coïncidence devant la succursale bancaire et il s'est aperçu de ce qui se passait à l'intérieur.

Il fait prévenir la police sur-le-champ et, protégé par un banc en bois d'environ quatre pouces d'épaisseur, il ouvre les portes coulissantes de la banque, pénètre à l'intérieur, va se cacher derrière une colonne et crie "police!" au bandit déguisé.

Il était certain que l'arme du panda était chargée à blanc. Une minute plus tard, le sergent Serge

Lefebvre, de la sûreté municipale de Sainte-Foy (qui était déjà à Place Laurier pour répondre à une autre plainte) arrive dans le décor et s'installe près de M. Masson. Au moment où ce dernier s'approche du comptoir, le sergent, après avoir fait deux fois une mise en garde à Angers, tire un coup de feu qui l'atteint à l'épaule après avoir fracassé le verre épais qui entoure le comptoir.

Angers recule d'un pied, lâche Mme Gilbert qu'il avait jusque-là gardée comme otage, retourne l'arme sur lui et se tire un projectile dans la tête.

Angers est mort lors de son transport à l'hôpital de l'Enfant-Jésus.



Me J.-Armand Drouin examine le déguisement qui a servi à Angers.

PERIODE DES FETES OUVERTURE
JEUDI JUSQU'À 20h00
SAMEDI DE 9h. à 16h.

SPECIAL
TABLE AVEC ARDOISE 8'
accessoires compris - TB 53478
Valeur de \$1015. pour **\$895**

De tout pour le billard, le quilleur

MENDES INC.
215, RUE CARON
QUEBEC — 529-5395
CONCESSIONNAIRE AUTORISÉ BRUNSWICK

UN CADEAU PERSONNEL

Miracle Mart

Oui, il y a une montre Cardinal convenant à chaque membre de votre famille. Venez voir notre belle collection!

Vous trouverez des montres automatiques, à remontage manuel, calendrier, au quartz, à affichage numérique pour hommes. Les modèles pour dames vont de la montre cocktail ou sport au modèle à trotteuse pour intimes. Il y a également une multitude de styles pour enfants.

A partir de **17⁹⁵**

Cardinal

Prouvez votre affection à Noël en offrant aux vôtres de belles montres Cardinal. Notre collection regorge de modèles pour répondre à tous les goûts. Venez voir!

60⁹⁵ ch.

Montre LCD au quartz pour hommes. Style à affichage numérique et 4 fonctions. Avec bracelet ton or.

79⁹⁵ ch.

Montre "Analogue" au quartz. Cadran ton champagne, bracelet noir.

41⁹⁵ ch.

Montre "Analogue" au quartz. Cadran ton champagne, bracelet noir.

46⁹⁵ ch.

Montre cocktail 17 pierres pour dames. Cadran blanc, bracelet ton or.

54⁹⁵ ch.

Montre cocktail 17 pierres pour dames. Cadran brun, bracelet ton or.

25⁹⁵ ch.

Montre 17 pierres pour dames. Cadran blanc avec chiffres, bracelet ton or et bracelet en Corfam noir.

29⁹⁵ ch.

Montre 17 pierres avec bracelet ton or, cadran blanc et bracelet ton or.

4350, 1re Av., Charlebourg, Québec

Place Lebourgneuf, 5500, boul. des Gracins (au coin de la 4e et 5e), Charlebourg, Québec

Place Ste-Foy, 2440, boul. Laurier Ste-Foy, Québec

OUVERT À LUNDI À MERCREDI 9h À 18h • JEUDI ET VENDREDI 9h À 21h • SAMEDI 9h À 17h

Une bière neuve au goût net et franc

Rallye, le monde!

Les maîtres brasseurs O'Keefe

Ryan et Biron se liguent contre le projet de loi 57

CARETTE PEUT FAIRE MIEUX!

DATSUN 210 S

4 VITESSES

Prix rég.

\$4,990

Rabais Datsun

500

Rabais Carette

349

\$4,141*

* Transport et préparation en sus

SEUL LE PLUS GROS CONCESSIONNAIRE
DATSUN DU QUÉBEC PEUT FAIRE ÇA!

VIENS VOIR ÇA!

Valide jusqu'au 31 décembre



Location à long terme

CARETTE

DATSUN

2060, BOUL. CHAREST OUEST - TEL. 681-7371
(sortie Jean-Talon nord)

Datsun, toujours économe.

\$4 990

(Prix suggéré
par le
manufacturier)

\$500*

(*Rabais du fabricant)

\$4 490

(Le concessionnaire
peut vous offrir
un meilleur prix.)



FAITES VITE
ÉPARGNEZ AVEC UNE
DATSUN 210
STANDARD
A 2 PORTIÈRES.
LIVRAISON IMMÉDIATE

Prix imbattable. Épargnez aujourd'hui même.

Grâce à notre rabais du fabricant de \$500, vous pouvez actuellement acheter à un prix imbattable n'importe quelle 210 1979: sedan à 2 ou 4 portières, familiale ou hatchback. La Datsun 210 "Sunny" vous est offerte à \$4 290 seulement... ou moins. Et comme tous les accessoires de luxe sont standard, rien n'a été retranché. La 210 standard comprend donc: • l'allumage électronique • une suspension avant à jambe de force MacPherson • des glaces teintées • des désembueurs de glaces latérales • un dégivreur de lunette • une ventilation à double réglage • des glaces arrière pivotantes • des garnitures intérieures de couleur assortie • Et bien d'autres!

DATSUN ÉCONOME
6,5 = 43
L/100KM NPS

Faible consommation — super économie.

D'après Transport Canada, la consommation de la Datsun 210 est l'une des meilleures — peu importe la catégorie d'essence utilisée. La familiale que vous avez actuellement fait-elle 43 milles au gallon? La familiale 210, oui... avec ses 6,5 litres aux 100 km. Elle consomme peut-être deux fois moins d'essence que la voiture de tourisme** que vous conduisez en ce moment. Pensez à la hausse du prix du pétrole qu'on annonce pour bientôt. C'est le temps d'épargner à l'avenir.

Épargnez — voyez dès aujourd'hui un concessionnaire participant Datsun.

L'avenir roule en DATSUN
210-310-510-TRUCK-200SX-280ZX

J.E. DALLAIRE AUTO INC.

75, Route Kennedy, Lévis, Qué.

Tél.: 837-8895

AUTOMOBILES PELEMO INC.

1150, 18e Rue, Québec

Tél.: 647-1822

par Donald CHARETTE

(PC) — Les libéraux et les unionistes se sont ligüés, hier, contre le projet de loi 57 qui jette les bases d'une réforme profonde de la fiscalité municipale, en alléguant que cette réforme se traduira par une augmentation du fardeau fiscal des Québécois.

C'est le chef du Parti libéral du Québec, M. Claude Ryan, qui a fait connaître la position de son parti au cours du débat en deuxième lecture. Depuis mardi, plusieurs députés libéraux se sont prononcés sur cette législation, mais aucun n'avait encore révélé si l'opposition officielle allait s'y attaquer.

M. Ryan a d'abord souligné dans son discours que le projet de loi consacre l'autonomie des municipalités en leur donnant la quasi-totalité de l'impôt foncier perçu par les commissions scolaires. Mais, par la suite, il s'est porté à la défense des commissions scolaires qui seront dorénavant financées à 100 pour 100 par le gouvernement québécois, par suite de la perte de ce champ de taxation.

M. Ryan a mis en doute les différentes simulations préparées par le gouvernement et soutenu que, pour le contribuable, les nouvelles taxes qui seront instaurées (taxe sur les compagnies de télé-

communications, d'électricité, de gaz, taxes sur les valeurs locatives...) se répercuteront sur le citoyen qui verra son fardeau fiscal augmenter de \$500 millions.

En défendant son projet de loi plus tôt cette semaine, le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, avait déclaré que les taxes foncières des Québécois devraient baisser de \$267 millions des 1980 si les municipalités ne se montrent pas trop voraces et n'occupent pas tout le champ fiscal qui a été évacué par les commissions scolaires.

Liquider les commissions scolaires

Au cours du débat cette semaine, le leader du gouvernement, M. Claude Charron, avait invité les libéraux à se compromettre et à choisir entre les municipalités et les commissions scolaires.

Hier, M. Ryan s'est porté à la défense des commissions scolaires. Selon lui, la vision péquiste prévoit "l'évacuation de la substance" de ces dernières et leur abolition au profit d'une commission scolaire régionale. Il a cité à ce chapitre des extraits du programme du Parti québécois.

Le chef libéral considère donc que ce réaménagement des sources de taxation se fait sur le dos des commissions scolaires et qu'il accen-

tue la centralisation des pouvoirs à Québec.

Il devait d'ailleurs profiter de l'occasion pour adresser un sévère avertissement aux municipalités.

Le projet de loi 57 leur procure des revenus supplémentaires de \$330 millions.

"Je dis aux municipalités que si elles veulent obtenir satisfaction en sacrifiant, dans les couloirs du pouvoir, les intérêts légitimes des commissions scolaires, elles ne pourront compter sur la complicité du Parti libéral".

Dans ses remarques, le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, a abondé dans le même sens que M. Ryan, affirmant que cette législation enlève en fait l'autonomie aux municipalités et risque d'augmenter la charge fiscale de "Jean-Baptiste".

"Tant que nous n'aurons pas la garantie qu'il n'y aura pas de hausses de taxes, nous n'appuierons pas ce projet de loi" de dire le chef unioniste.

Ryan "culotté"

D'un commun accord, les partis ont convenu hier de compléter l'étude en deuxième lecture du projet de loi 57 qui sera soumis aux voix aujourd'hui, avant d'être déposé en commission.

Le ministre Guy Tardif a donc eu l'occasion de servir la réplique au chef de l'opposition.

M. Tardif a accusé ce dernier d'avoir colporté des ragots sur l'étouffement des commissions scolaires et d'avoir présenté des arguments qui manquent de rigueur intellectuelle. Dans leur cas, de dire le ministre, la réforme consiste à changer "quatre trente sous pour une piastre", ce qui est loin d'être dramatique.

"Je m'attendais à ce que M. Ryan relève le débat", de déclarer M. Tardif, "mais malheureusement ça planait bas. Il faut être culotté pour apporter ce genre d'arguments et dire que l'on veut jeter de la poudre aux yeux".

Un comité de parents est contre également

Le comité de parents de la Commission des écoles catholiques de Québec (CECQ) reconnaît que le projet de loi 57 sur la réforme fiscale cause préjudice aux commissions scolaires.

Il appuie donc la CECQ qui réclame une indexation des subventions gouvernementales, ainsi que le maintien d'un pouvoir de taxation sans plafond de la part de l'Etat.

Conférence

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE STE-FOY

invite ses membres et leurs amis(es) à son 25e anniversaire.

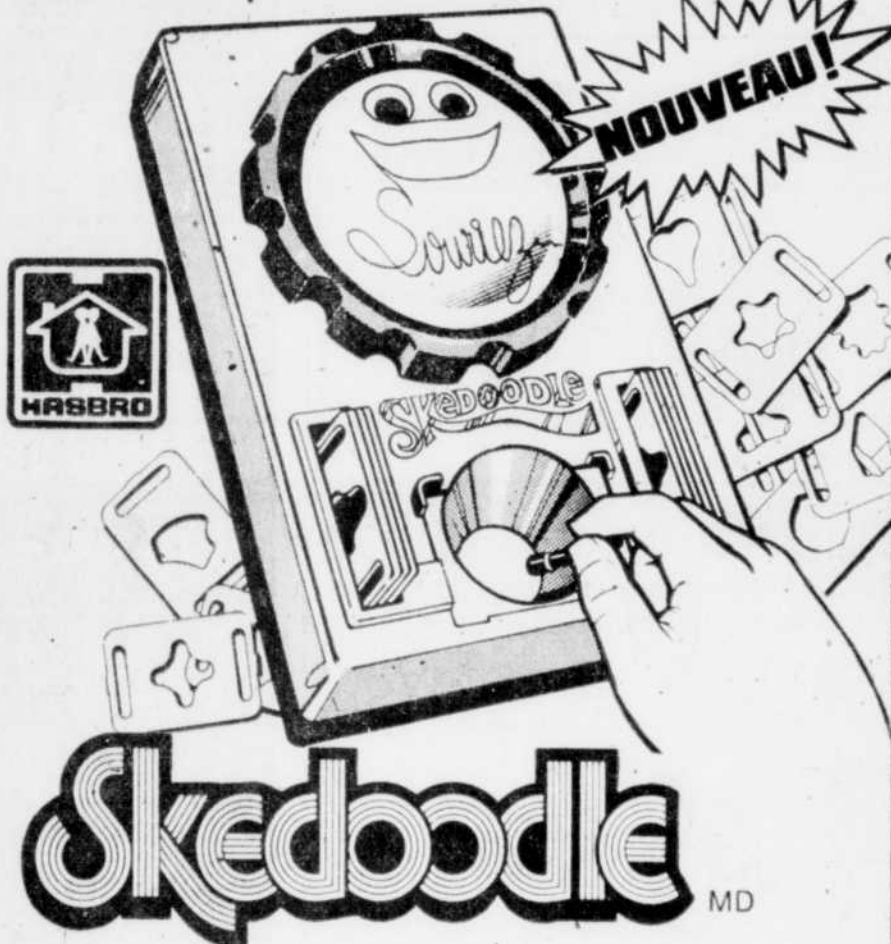
Le vendredi 7 décembre à 17h30 au Holiday Inn de Ste-Foy



Invité d'Honneur
Monsieur Marcel Baril
Président de la Chambre de Commerce de la Province de Québec

Pour réservations: 651-7181 (ANAC)

Miracle Mart
recommandé par le Père Noël!



Bougez le bâtonnet de contrôle et votre dessin apparaît sur l'écran...

comme par magie. Dessinez, écrivez et faites même des figures géométriques. Toute la famille en raffolera. Pour 4 ans et plus.

899 ch.



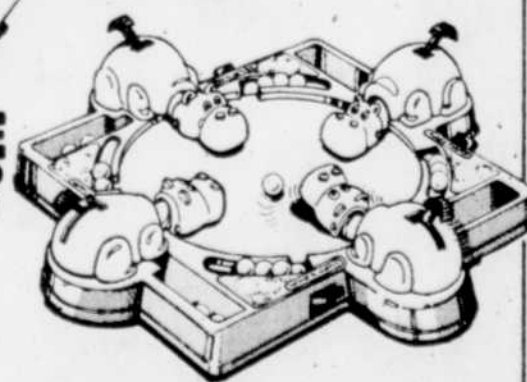
LITE-BRITE MD

999 ch.

Créez de magnifiques dessins tout illuminés. Accessoires compris excepté l'ampoule. Pour 4 ans et plus.

HIPPO L'AFFAIRE MD
jeu rapide et élevant

999 ch.



Voyez-les manger toutes vos billes... et le plus gourmand l'emportera! Pour 4 ans et plus.

En profitez-vous?

Vendus dans tous les magasins **Miracle Mart**



Lampe-serpent qui ne pique pas!
Sous le piqueur, quand on lit, on se sent au paradis dans son lit.

Les cadeaux que l'on veut garder pour soi!

Angle boulevard Hamel et Henri-IV tel. 871 2221



Nouveaux millionnaires

Au début de 1974, le premier tirage de Loto Olympique avait été remporté par un groupe de neuf Québécoises qui travaillaient toutes chez Rock City Tobacco.

Au fil des ans, la Loto Olympique a été remplacée par la Loto Canada et celle-ci râle présentement ses derniers râlements puisque le dernier tirage de Loto Canada aura lieu le 31 décembre.

C'est cependant un autre groupe de la région de Québec qui a remporté un des gros lots d'un million de dollars de cet avant-dernier tirage. Cette fois, ils ne sont que sept et ils travaillent tous comme inspecteurs techniques pour les munitions aux Industries Valcartier.

Ces sept personnes qui préfèrent conserver l'anonymat pour ne pas être importunées par des "pe-

deurs" méritent donc, chacune, un beau chèque de \$142,857,14.

Hier midi, tout ce beau monde et quelques-uns de leurs amis étaient rassemblés à l'Auberge des Gouverneurs du centre-ville où M. André Gauthier, un des directeurs du conseil d'administration de Loto Canada (à l'extrême gauche sur la photo qui accompagne ce texte), remettait à la secrétaire-trésorière de ce groupe (elle ne veut pas que je la nomme) un chèque d'un million de dollars.

Comme cadeau de Noël, on ne pouvait pas demander mieux.

A la fin de l'année, Loto Canada aura vendu plus de 70 millions de billets, distribué aux provinces et au sport amateur plus de \$225 millions et remis, sous forme de prix, plus de \$350 millions.

La sécurité routière

Au cas où vous ne le sauriez pas, nous vivons cette semaine, la Semaine de la sécurité routière.

Je n'ai pas l'intention de vous faire un discours là-dessus. Dans tous les communiqués de presse que j'ai reçus sur le sujet, un paragraphe a attiré particulièrement mon attention. Le voici, précédé de son introduction.

"Combien avez-vous d'objets essentiels dans votre coffre arrière en cas d'ennui mécanique?"

Lampe de poche, câbles survoltés, courroie de ventilateur, trousse de premiers soins, extincteur, lames d'essuie-glace de rechange, bonne couverture, sac de

couchage ou vêtements chauds en réserve; chandelle, chaîne de remorquage, sacs de sable ou de sel, clé anglaise, tourne-vis, contenant d'eau, chaînes pour les pneus, balai à neige, fusées éclairantes, un grattoir pour la glace, une pelle.

De deux choses l'une, "oubedon" l'auteur de ce paragraphe n'a pas de voiture, "oubedon" il se promène en station-wagon. Il ne possède certainement pas une auto récente (petite) dotée d'une malle arrière aussi large que les coffres à gants qui ornaient les tableaux de bord des voitures des années 60.

Le conseil demeure quand même valable et, personnellement, j'en prend bonne note. (Je me promène en "station wagon").

L'ancienne gare maritime Champlain

C'est le troisième jour de suite que je vous parle de "gare". Surtout du manque de planification des planificateurs dans le dossier des gares de chemin de fer dans la région.

Depuis que les trains sont sortis du centre-ville, on veut les y faire revenir. Pour ce faire, on est même prêts à investir des milliers, sinon des millions de dollars pour faire reconstruire une gare... juste à côté de la gare du Palais.

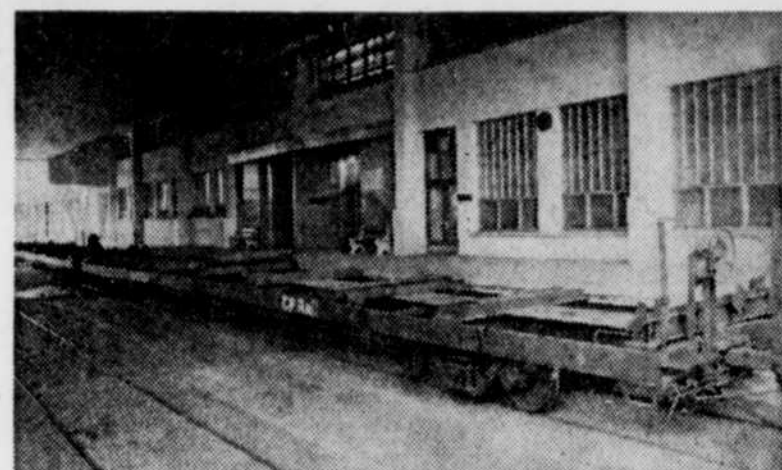
Il y a cependant une gare, située en plein centre-ville, à laquelle personne n'a jamais pensé. Cette gare est déjà dotée de toutes les commodités usuelles à ce genre d'établissement. Le CN et le CP peuvent s'y rendre facilement. Des

quais d'embarquement, au même niveau que le plancher des wagons de chemin de fer, sont déjà construits. Le stationnement à proximité est suffisamment vaste pour accueillir tout le monde. Cette gare est aussi très facile d'accès par un immense boulevard et, à l'intérieur, on y trouve une grande salle d'attente, une cafétéria, etc. Cette gare, c'est la gare maritime Champlain. L'ex-gare maritime Champlain. Autrefois, les Néo-Canadiens qui immigraient par bateau débarquaient à cette gare et, de là, s'embarquaient sur des trains spéciaux qui les y attendaient. C'est pour cela que tout est construit en fonction du voyageur ferroviaire.

Cette gare-là, située en plein centre-ville, ne sert plus à rien,

sinon comme bureau pour divers ministères du gouvernement fédéral. Pourquoi ne l'utilise-t-on pas

dans le but pour lequel elle a été construite? C'est quoi de la planification?



Des gens extraordinaires

La Bibliothèque de la législature de Québec vient de publier un recueil d'articles parus dans "LE SOLEIL" et autres périodiques écrits par ma consœur Monique Duval. On sait que, depuis plusieurs années, elle a centré son intérêt journalistique et son travail sur l'histoire et tout ce qui s'y rattache: archives, patrimoine, généalogie, ethnographie, archéologie, petits musées, rues de Québec, etc.

n'est pas pressée — l'histoire continuera de retenir son attention et c'est sans doute sa persévérance qui explique son amour pour l'histoire et son attachement au passé.

C'est la première fois que la bibliothèque de la législature réunit ainsi, en deux volumes reliés, des articles de journaux d'un ou d'une journaliste.

La nouvelle publication groupe les articles qui vont de 1973 à 1978. Préalablement, soit de 1970 à 1973, le ministère des Affaires culturelles avait publié un "Dossier de presse Monique Duval" sur les mêmes sujets. On a tiré 1,000 exemplaires de cet ouvrage depuis plusieurs années épuisé.

Ce recueil n'est cependant pas diffusé et on le trouve exclusivement à la bibliothèque et chez l'auteur. Pour cette dernière, l'événement est intéressant car il souligne un travail de plusieurs années et des milliers d'heures consacrées à la recherche, à la lecture et à la rédaction. De plus, coïncidence, il arrive pour marquer les 25 ans de journalisme que ma grande amie Monique célèbre cette année. Un quart de siècle au même journal et au même travail.

Mais, pour Monique Duval, il semble que, d'ici la retraite — elle



Le Soleil, Raynald Lavoie
Monique DUVAL



pierre champagne

de 9h. à 11h. le matin
Téléphone: 647-3434

Mon carnet mondain

Néo-Canadiens

La Société d'études et de conférences a besoin de livres, revues et disques français pour le bénéfice de la Fraternité canadienne qui s'occupe des Néo-Québécois afin de mieux les intégrer au milieu francophone. Envoyez vos dons à 910 rue Saint-Olivier, 2e étage.

Ordre du mérite militaire

L'adjudant-maire Jacques Dugas de Québec, a été nommé membre de l'Ordre du mérite militaire par le très honorable Edward Schreyer, récemment. M. Dugas est affecté au 1er commando du régiment aéroporté de Petawawa.

Antonine Maillet

Antonine Maillet, célèbre maintenant de par le monde francophone à cause du prix Goncourt, qu'elle a remporté grâce à son roman "Pélagie-la-charrette", sera à Place Lau-

rier, ce soir, plus précisément à la librairie de L'Action, dans le mail nord. Vous pourrez la rencontrer, de 19h à 21h.

Les Amérindiens

Le Québec et les Amérindiens. Tel est le sujet de l'émission que Radio-Québec enregistre, ce soir, à 20h, à l'auditorium du cégep de Sainte-Foy. Le public est invité à assister à cette émission de la série "Droit de parole", animée par Mathias Rioux et Jean Cournoyer. Elle sera diffusée dimanche 9 décembre à 19h30.

Cap-Rouge

Le mouvement d'animation artistique de Cap-Rouge vous offre l'occasion d'assister à un concert présenté à l'église de Cap-Rouge, vendredi, à 20h. L'entrée est libre et une exposition d'art et d'artisanat suivra le concert qui se tiendra au centre municipal, 4473 rue Saint-Félix.



CJRP
1060 QUEBEC

321,700 AUDITEURS

+ 142,000 HEURES
(D'ECOUTE CONSACRÉES A CJRP)

+ 55,200 (NOUVEAUX AUDITEURS)

MERCI!

Source B.B.M. Automne 1979



Ma banque est meilleure que la tienne.

Si vous vous arrêtez pour y réfléchir, ce qui peut vous faire choisir une banque plutôt qu'une autre, ce sont les comptes d'épargne. À prime abord, les comptes d'épargne courants des cinq plus grandes banques se ressemblent presque tous. Mais si vous y regardez de plus près, la Banque de Montréal se distingue.

Son compte d'épargne véritable comporte le taux d'intérêt le plus élevé*, soit 12¼ %.

Et ce n'est pas tout! Le compte d'épargne véritable de la Banque de Montréal vous offre un avantage supplémentaire: l'Inter-Service^{MD}. Ainsi vous avez accès instantanément à votre compte dans plus de 1 000 succursales. Vous pouvez effectuer des dépôts, retirer jusqu'à \$500 par jour, obtenir le solde de votre compte et même mettre à jour votre livret, sans frais supplémentaires.

Renseignez-vous à la banque des initiatives...la Banque de Montréal.



Banque de Montréal

*Selon une comparaison des taux d'intérêt annuels publiés au 3 décembre 1979, pour les comptes comparables à notre compte d'épargne véritable, offerts par les cinq plus grandes banques. Taux sujets à changement sans préavis.

MD Marque déposée de la Banque de Montréal.